

**COMPRENDRE
CE QUI SE PASSE À LA CGT**

Depuis la fin octobre 2014, la CGT traverse une crise sans précédent ayant conduit à la démission de son secrétaire général, Thierry Lepaon, le 7 janvier 2015. Parce qu'il est primordial que chacun puisse disposer des éléments pour apprécier les faits et se forger sa propre opinion sur les difficultés que traverse la CGT, cette dernière fait le choix de mettre à disposition de tous ses syndiqués et de tous les salariés l'ensemble des documents qui ont fait l'objet de débats, de propositions, d'analyses et de décisions à la commission exécutive confédérale (CEC) et été partagés avec les organisations du comité confédéral national (CCN), depuis la fin du mois d'octobre 2014.

Vous trouverez donc dans ce dossier les rapports, interventions, communiqués, déclarations, notes aux organisations et relevés de décision qui devraient aider chacune et chacun à comprendre ce qui se passe à la CGT, en rétablissant des vérités et en poussant la réflexion sur les questions de fond auxquelles la CGT est confrontée.

Comité confédéral national (CCN) : assemblée des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales. Représentatif de la CGT, s'exprimant sur mandat des organisations qui le composent, le CCN contrôle l'activité de la direction confédérale et délibère des grands problèmes qui intéressent la CGT dans le cadre des orientations définies par le congrès (l'assemblée générale des syndicats CGT).

Commission exécutive confédérale (CEC) : instance – souvent qualifiée par les médias de « parlement de la CGT » – dont les membres sont élus par le congrès et qui assure la direction de la CGT et la conduite de l'action confédérale.

Bureau confédéral (BC) : instance de dix dirigeants proposés par la CEC parmi ses membres et dont la désignation est validée par un vote du CCN. Le secrétaire général et l'administrateur, désignés par le CCN, sont issus du BC.

SOMMAIRE

1. Le communiqué de l'Administrateur de la CGT du 29 octobre 2014
2. La note du bureau confédéral du 29 octobre 2014
3. L'intervention de Thierry Lepaon au CCN des 4 et 5 novembre 2014
4. La déclaration des organisations du CCN à l'issue du CCN des 4 et 5 novembre 2014
5. La lettre adressée par Thierry Lepaon aux syndiqués de la CGT le 5 novembre 2014
6. « Analyse et mise en œuvre des décisions du CCN des 4 et 5 novembre 2014 » par la CEC du 12 novembre 2014
7. La réaction de la CGT aux prétendues « révélations » du Canard enchaîné le 26 novembre 2014
8. La note aux organisations du bureau confédéral du 2 décembre 2014
9. Le communiqué du bureau confédéral du 5 décembre 2014
10. Le rapport introductif d'Alain Alphon-Layre à la CEC du 9 décembre 2014
11. L'intervention de Thierry Lepaon à la CEC du 9 décembre 2014
12. La lettre de démission adressée par l'administrateur de la CGT le 9 décembre 2014
13. La note aux organisations du CCN après la CEC du 9 décembre 2014
14. L'introduction de Philippe Texier à l'assemblée du 15 décembre 2014
15. L'intervention de Thierry Lepaon à l'assemblée du 15 décembre 2014
16. Les premières préconisations de la CFC présentées à l'assemblée du 15 décembre 2014
17. L'introduction de Samatha Dumousseau à la CEC du 16 décembre 2014
18. L'intervention de Thierry Lepaon à la CEC du 16 décembre 2014
19. La note aux organisations du 17 décembre 2014 suite à la CEC du 16 décembre 2014
20. La lettre aux syndiqués de la CGT adressée par Thierry Lepaon le 19 décembre 2014
21. CEC du 6 janvier 2015. Intervention de la CFC : propositions et préconisations
22. CGT : la commission exécutive confédérale poursuit ses travaux (communiqué du 6 janvier 2015)
23. Commission exécutive confédérale des 6 et 7 janvier 2015. Relevé de décisions
24. Dispositions adoptées par la CE confédérale des 6 et 7 janvier 2015 sur les nouvelles procédures financières de la confédération afin de se doter de règles claires, transparentes et communes conformément au mandat donné par le CCN
25. Règles de vie et procédures financières de la Confédération (applicables au 7 janvier 2015)
26. Lettre aux membres de la Commission exécutive confédérale et de la Commission financière et de contrôle du 8 janvier 2015
27. Introduction de Thierry Lepaon à la CEC du 12 janvier 2015
28. CCN du 13 janvier 2015. Introduction de Philippe Texier
29. CCN du 13 janvier 2015. Intervention de Michel Faivre-Picon, président de la CFC
30. CCN du 13 janvier 2015. Introduction de Marie Saavedra
31. Relevés de décision de la Commission exécutive confédérale du 12 janvier 2015 et du CCN du 13 janvier 2015
32. La CGT à l'offensive



Communiqué de l'Administrateur de la Confédération générale du Travail

Le Canard enchaîné s'est procuré un devis estimatif portant sur un ensemble de travaux exécutés dans l'appartement occupé par le Secrétaire général de la CGT.

Nous ne polémiquerons pas sur les interprétations journalistiques du Canard.

La réalité est la suivante, extrêmement simple.

Pour la première fois, la CGT a élu un Secrétaire général habitant en province. Elle se devait de mettre à sa disposition un logement de fonction en région parisienne entièrement équipé. La Confédération a donc décidé de louer un appartement, proche du siège de la CGT, pour permettre au secrétaire général d'exercer son mandat. L'appartement a été remis à neuf avant son entrée dans les lieux.

Cette nouvelle offensive médiatique ne doit pas nous éloigner de nos objectifs revendicatifs.

Montreuil, le 29 octobre 2014



bc

- **Aux organisations et aux militants de la CGT**

Montreuil, le 29 octobre 2014

Note du Bureau confédéral aux organisations et aux militants de la CGT

La CGT fait l'objet, depuis hier soir, d'une offensive médiatique sur l'appartement mis à disposition de son Secrétaire général afin qu'il puisse exercer pleinement son mandat.

Le Bureau confédéral salue les organisations, les militants et les salariés de la Confédération qui, depuis ce matin, font face à cette pression médiatique alors même qu'ils ont comme priorité le développement des mobilisations comme celles du 4 novembre dans les transports et l'énergie et du 18 novembre pour la Fonction publique.

Ces mises en cause surviennent dans un contexte où depuis maintenant plusieurs mois la CGT s'efforce de mobiliser les salariés contre la politique menée de concert par le Gouvernement et le Patronat. Visiblement elle dérange dans le paysage en portant haut et fort que d'autres solutions sont possibles.

L'attaque dont elle est la cible aujourd'hui est hors de propos. De quoi est-il question ? Pour la première fois dans l'histoire de la CGT, son Secrétaire général ne réside pas en région parisienne. Le mandat que les syndicats et les organisations lui ont confié lors du dernier congrès confédéral exige une disponibilité et des mesures particulières. Ce mandat de premier dirigeant de la première organisation de ce pays, très exposé médiatiquement, implique des dispositions lui permettant d'assurer en toute sécurité ses responsabilités, sans oublier que, comme tous les salariés, le Secrétaire général a le droit au respect de sa vie privée.

C'est donc dans ce contexte, avec ces contraintes, qu'il a fallu trouver une solution d'hébergement pour notre Secrétaire général. La Confédération a fait historiquement le choix de ne pas être propriétaire de logements pour ses permanents. Chacun connaît la réalité de l'immobilier en région parisienne, où les loyers atteignent des sommets. La bonne gestion des cotisations des adhérents et plus largement des ressources financières de la CGT au service de l'activité syndicale pour la défense des salariés est une priorité. De ce point de vue, mettre à disposition du Secrétaire général un appartement en bon état et proche de la Confédération n'est pas un scandale.

Il est en revanche consternant de voir le Premier Ministre de la France réagir dans la presse sur les travaux effectués dans l'appartement du Secrétaire général de la CGT. Néanmoins, cela démontre que la CGT gêne et que tous les prétextes sont bons pour essayer de l'affaiblir.

Pour autant nous devons rester concentrés et déterminés à nous battre face au recul social sans précédent que les salariés subissent. Le prochain Comité Confédéral National permettra de débattre de notre stratégie revendicative dans la période et fixera les perspectives qui nous permettront de continuer à amplifier la mobilisation des salariés.



CCN des 4 et 5 novembre 2014

Déclaration de Thierry Lepaon,
Secrétaire général de la CGT

Notre CCN s'ouvre dans un contexte particulier.

Je me dois de perturber l'ordre du jour de nos travaux, ainsi que le Bureau l'a dit hier à la Commission Exécutive Confédérale. Personne ne comprendrait et n'accepterait qu'ils se déroulent comme prévu, comme si rien ne s'était passé et je dois vous dire ..., moi non plus.

Cela fait 7 jours que, chaque minute qui passe, je pense aux syndiqués de notre CGT, aux militants, aux dirigeants dans les professions et les territoires, aux salariés de la maison confédérale, des structures professionnelles et territoriales.

En clair, je pense à celles et ceux qui font la CGT.

Vous me permettrez aussi d'avoir une pensée pour mes proches, celles et ceux qui m'ont vu et aidé à grandir ma vie durant.

Un dirigeant, quel que soit son niveau de responsabilité, faut-il le rappeler ici, est avant tout une femme ou un homme.

Comme la direction confédérale, j'ai reçu nombre de messages, croisé des regards, eu de nombreuses conversations et c'est à cela que je pense en commençant cette intervention.

J'ai aussi lu la presse, écouté la radio, regardé la télé.

Je ne ferai aucun commentaire sur le traitement de l'information pour me concentrer, devant vous, sur les faits, le pourquoi, et tirer les enseignements qui s'imposent.

Je me souviens de notre CCN au congrès de Toulouse et des propos que je vous avais tenus.

Vous remerciant de votre confiance et mesurant le poids de la responsabilité que vous m'avez confiée, je vous avais dit les trois mots qui ont toujours guidé ma vie et mes engagements.

Je me permets de vous les rappeler aujourd'hui : honnêteté, loyauté, transparence.

Ce n'est pas une simple addition de mots. C'est une ligne de conduite, un état d'esprit et une manière d'être que je souhaite faire partager dans la CGT.

Dans une organisation comme la nôtre, il est juste et bon, normal et essentiel, que les débats aient lieu dans nos structures, nos organisations, entre militants, dans les syndicats et avec les salariés.

Mais un syndiqué en responsabilité ne peut pas faire comme si la responsabilité n'évoluait pas avec le mandat que lui confient les syndiqués, les organisations.

Des dirigeants qui s'expriment, sous couvert d'anonymat, selon la formule trop connue et entendue, fragilisent l'organisation. Lorsqu'ils se répandent dans la presse en disant que le Secrétaire général de la CGT rencontre les Ministres en dilettante, c'est toute la CGT qu'ils offensent.

C'est le contraire de la responsabilité et donc d'être responsable.

Chacune, chacun a droit à la parole, doit participer à la prise de décision. Encore faut-il que cela se fasse au bon endroit, dans l'organisation et les lieux que nous avons collectivement mis en place.

La confiance n'est pas un acte naturel. Elle se construit, se mérite et s'organise entre nous.

Avec respect, sans naïveté, dans la responsabilité que nous ont confié les syndiqués, nous avons en charge de diriger la première organisation syndicale du pays qui fêtera l'année prochaine ses 120 ans.

Comme vous, je ressens sur mes épaules le poids de l'histoire. Je mesure la responsabilité qui est la nôtre au regard de nos prédécesseurs, de la situation présente, de la place de la CGT dans notre société, des oppositions de classes dans le pays, des défis qui sont devant nous et des attentes des travailleurs.

La logique de blocs, de tendances, d'écuries, ne sera jamais dans ma logique parce qu'elle n'est pas celle de la CGT.

Plus encore, il est du devoir du Secrétaire général de lutter contre ces logiques quand elles existent.

Je crois fondamentalement au travail collectif, c'est ma conception d'une direction au service de ses organisations, de l'intérêt des salariés, de notre pays.

Une confédération est un outil de rassemblement, un acte volontaire pour débattre, pour décider et agir.

Je dois aussi vous dire que je ne sais pas ce qu'est la prétendue « ligne Lepaon ». La seule que je connaisse est celle que nous ont donné les syndicats réunis en congrès à Toulouse et j'entends bien débattre de sa mise en œuvre dans le profond respect des décisions et orientations validées par celles et ceux qui font la CGT.

Il y a un peu plus de deux mois, lors de notre assemblée de rentrée, nous faisons ensemble l'analyse de l'intense campagne idéologique menée à l'encontre de la CGT.

Nous y faisons le constat d'un déchainement médiatique haineux, porté par un vocabulaire et une chronologie directement liés aux conflits alors en cours : celui des cheminots, des salariés de la SNCF, des intermittents du spectacle.

Nous en avons décortiqué les objectifs et les leviers.

Nous n'avions encore rien vu.

Depuis une semaine, la CGT essuie une tempête médiatique plus forte encore. La séquence politique dans laquelle nous sommes nous conduit à penser qu'après cet épisode d'autres sont susceptibles d'advenir.

En effet, un document a été subtilisé de l'intérieur de la CGT. Si l'auteur de cet acte avait eu comme préoccupation l'intérêt des finances de la CGT, il avait à sa disposition toute une palette de possibilités pour attirer notre attention sur un éventuel problème. Il pouvait saisir l'Administrateur, un membre du Bureau, un membre de la Commission Exécutive Confédérale, le secrétaire général, sa fédération, son union départementale, la Commission Financière de Contrôle, dont c'est précisément le rôle. Il a donc choisi volontairement, un mois avant une élection professionnelle décisive dans la fonction publique, de nuire à la CGT, à ses syndiqués, à ses militants. Il est responsable aujourd'hui des conséquences de ses actes.

C'est ce qui a fait dire au Bureau confédéral, dans son communiqué de mercredi dernier, que rien ne nous détournera de nos objectifs revendicatifs.

J'ajoute à l'attention du Premier Ministre, qui a donné le coup d'envoi au déferlement médiatique : qu'il s'occupe des affaires de la Nation pour lesquelles des résultats sont fortement attendus, et qu'il laisse la CGT s'occuper des siennes.

Volontairement, je ne me suis pas exprimé publiquement.

Je sais que cela ne vous a pas facilité la tâche, confrontés que vous étiez à devoir apporter des réponses aux militants et aux syndiqués de vos organisations sans avoir tous les éléments de réponse en main.

Je sais aussi que vous avez fait face à la déflagration. Je voudrais personnellement vous remercier de votre engagement. C'est cela la force de la CGT, celle qui nous est d'ailleurs reconnue :

- Savoir se serrer les coudes lorsque l'organisation à laquelle chacune et chacun d'entre nous tient comme à la prunelle de ses yeux, est attaquée.
- Savoir d'emblée identifier les objectifs politiques de ces attaques.
- Enfin, savoir faire front, même lorsque des interrogations, des doutes, voire des désaccords subsistent et qu'ils demandent des explications entre nous.

C'est la raison pour laquelle j'ai réservé mon expression aux premières et premiers dirigeants que vous êtes.

Notre réunion du CCN qui devra parler de bien d'autres choses me donne l'occasion de le faire en direct.

Comme vous, j'ai découvert, par la presse, le devis et le montant des travaux réalisés dans l'appartement que j'occupe. Un logement qui fait 79 m² et non pas 120 m² comme cela circule dans la presse.

J'ai donc demandé à la CFC de prendre toutes initiatives et dispositions pour contrôler la procédure et les montants des travaux réalisés dans l'appartement ainsi d'ailleurs, pour être complet, que ceux réalisés dans le bâtiment confédéral au 8^{ème} étage, là où se situent mon bureau et ceux du secrétariat général.

J'ai aussi demandé à la CFC de visiter l'appartement pour qu'elle s'assure de la réalité des travaux et qu'elle rende compte au CCN du niveau des prestations dans cet appartement loué par la confédération. Je souhaite sincèrement les en remercier. Je sais que ce n'est pas facile mais c'est utile.

Chacune et chacun d'entre vous sait que j'habite en Normandie.

La demande d'éléments de compréhension de la part des militants et des adhérents de la CGT est saine. Elle participe de la confiance que nous avons entre adhérents de la CGT quelles que soient nos responsabilités.

La Commission Financière de Contrôle a, dans des délais très courts, produit un rapport que vous avez sur vos tables. Je passerai la parole à Michel Faivre Picon, Président de la commission à la suite de mon intervention.

Avant même cette intervention, il nous faut tirer enseignement de ce que nous avons vécu pour prendre les décisions qui s'imposent.

J'ai commencé mon propos en faisant le lien entre la campagne médiatique de cette semaine et les précédentes.

Elles ont toutes le même objectif.

Pourtant, les précédentes sont restées dans le cercle très restreint des chroniqueurs, des observateurs de la vie publique, voire, pourrait-on dire, d'un microcosme très éloigné des préoccupations des syndiqués de la CGT et des salariés.

Celle-ci est encore beaucoup plus violente. Les effets qu'elle produit sont d'une autre nature.

Dans un contexte de crise économique, sociale, politique et morale majeure, les initiateurs et les complices de cette entreprise de déstabilisation visent à faire vaciller la représentation sociale de la CGT aux yeux des salariés.

La CGT, rempart de ceux qui ne comptent pas, contre ceux qui décident des affaires du monde serait-elle en train de changer de camp ?

Deux choix de gestion de la CGT peuvent en effet blesser ou déstabiliser militants et syndiqués de la CGT. C'est le cas, à la fois du choix du lieu et du montant des travaux.

Le choix de Vincennes d'abord. Pour les franciliens et les habitants du Val de Marne, la commune a la réputation des beaux quartiers.

Eux seuls d'ailleurs ont cette référence.

Chaque ville a ses codes sociaux, ses quartiers emblématiques, populaires ou chics.

Depuis, Grenoble, Caen ou Lille, Vincennes n'a pas de connotation sociale particulière.

Vincennes a été choisi parce c'est à côté de la porte de Montreuil.

Beaucoup d'appartements ont été visités par le personnel administratif de la confédération ; cet appartement-là correspondait aux critères recherchés : la proximité de la confédération, la discrétion, le calme et la sécurité, mais également un certain degré d'urgence. Loger plusieurs mois à l'hôtel, ce n'était pas les meilleures conditions pour exercer un mandat aussi exigeant, et loin de ma famille.

C'est aussi simple que cela.

Je vous confirme, puisque la question a été posée, que la solution d'un logement en HLM était d'emblée exclue. D'une part parce qu'il y a pénurie de logements sociaux en Ile de France, d'autre part parce qu'il s'agit d'un logement loué par la confédération.

Nous le savons, la symbolique ouvrière est partie prenante de notre histoire CGT. Nous en sommes fiers. La presse utilise précisément cette légitime fierté comme ressort pour déstabiliser et atteindre profondément chaque adhérente et adhérent au cœur de notre système de valeurs. Elle a voulu instrumentaliser notre histoire en exhibant une vision misérabiliste du monde du travail.

Or, le monde du travail est divers, composé d'ouvriers, d'employés, de techniciens, de cadres, de chômeurs, de retraités, ruraux ou citadins, habitant Aubervilliers, Saint-Denis, Vincennes, Saint-Mandé, Clichy sous-bois, Nanterre, Montrouge, Montreuil, République, Bastille ou Barbès ...

Le montant des travaux effectués dans l'appartement ensuite. Il est de 105 000 euros.

Cette somme fait partie des investissements que la confédération engage chaque année pour permettre son fonctionnement.

Le montant de 105 000 euros est élevé. Il s'explique par l'importance des travaux qui ont été réalisés dans cet appartement.

Il s'est d'ailleurs trouvé quelques médias et journaux ayant gardé la tête froide, l'Humanité, Rue 89 ou le Nouvel Observateur, par exemple, pour faire la part des choses, rester dans la rationalité des chiffres de l'immobilier en région parisienne, faire le parallèle entre les 130 000 euros de devis de travaux annoncés et les centaines de milliards d'euros d'évasion fiscale organisée.

Mais cette somme, les syndiqués la comparent à leurs salaires, leurs retraites, leurs indemnités de chômage, leurs difficultés de vie pour joindre les deux bouts à 10 euros près.

C'est précisément le calcul fait par les acteurs de l'opération médiatique.

Je vais adresser dès cet après-midi, une lettre du Secrétaire général à l'ensemble des syndiqués de la CGT. Je demande à chacune et chacun d'entre vous d'en assurer la diffusion dans les organisations.

Les syndiqués de la CGT doivent pouvoir être rassurés sur leur organisation, être à l'aise pour en parler avec leurs collègues de travail. C'est le sens du message que je leur envoie.

Il faut cependant aller plus loin. Cette opération visant la CGT révèle des failles majeures dans le fonctionnement interne de prise de décisions de notre maison.

Il y a donc une faute collective qui ne peut à aucun moment masquer les responsabilités individuelles.

Vous allez prendre connaissance du rapport de la Commission financière de contrôle sur les factures, la réalité des travaux et des équipements de l'appartement.

Je rappelle que nos comptes sont doublement audités : par la Commission financière de contrôle d'une part, par le commissaire aux comptes d'autre part. Ils sont publiés, consultables. Notre budget est présenté au Bureau et à la CEC. Les comptes de la CGT sont arrêtés par le Bureau et approuvés par la CEC.

Une question demeure cependant. Elle est parfaitement légitime. Est-ce que le choix budgétaire de dépenser 105 000 euros de travaux dans un appartement dont la CGT n'est pas propriétaire était pertinent ?

Les arbitrages et la décision finale, qui engagent le budget de la confédération n'ont été ni débattus ni validés par une instance. Dans le fonctionnement qui est le nôtre aujourd'hui, une seule personne peut prendre cette décision sans être tenue d'en référer à priori à nos instances.

C'est une faille qu'il faut absolument corriger.

Dès la semaine prochaine, je soumettrai au Bureau confédéral, selon la procédure en vigueur, le recrutement d'un Directeur administratif et financier. Celui-ci rendra compte de son activité conjointement à l'Administrateur de la CGT et au Bureau confédéral.

Il aura d'abord la charge de proposer à la direction confédérale un ensemble de règles permettant de sécuriser notre fonctionnement et nos décisions budgétaires.

Il devra notamment faire au Bureau confédéral une proposition du montant pertinent d'engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissements à partir duquel le Bureau confédéral devra donner son accord.

Mes chers Camarades, nous avons pris ensemble des engagements devant les syndicats réunis en congrès.

Mettre en œuvre nos résolutions pour rendre la CGT accessible, utile et solidaire.

Faire vivre notre démarche de proposition, de contestation, d'action et de négociation.

Nous avons besoin aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure car les salariés attendent des résultats concrets.

Je considère que nous avons un problème de fonctionnement du Bureau confédéral qui handicape notre capacité collective.

La qualité des personnes n'est pas en cause, mais l'engagement au sein même du Bureau confédéral pose problème.

Nous devons, ensemble, relever ce défi politique. Je crois en les capacités de chacune et chacun pour le faire.

Le Bureau confédéral se doit d'être plus que le rassemblement de porteurs de dossiers, aussi aiguisés soient-ils.

Il doit avant tout préparer et mettre en œuvre les décisions de la CEC.

La participation au Bureau confédéral ne peut pas se faire en fonction des ordres du jour et de leur intérêt.

Cela pourrait nous conduire à ne plus travailler collectivement et donc à ne plus être la CGT.

Je m'y refuse.

Dès jeudi, je recevrai individuellement chaque membre du Bureau confédéral afin de m'assurer de leur engagement et adhésion à l'esprit d'équipe.

Si nécessaire je reviendrai vers le CCN.

Comme les statuts confédéraux nous en donnent la possibilité entre deux congrès, je vais proposer au Bureau de vendredi prochain de présenter à notre prochaine CEC du 12 novembre, un renforcement de notre Bureau actuel par deux membres supplémentaires, une femme et un homme, issus d'une profession et d'un territoire.

Le CCN du mois de février sera amené, conformément à nos statuts à se prononcer par un vote sur cette proposition.

Voilà les mots que je voulais réserver aux dirigeants de notre CGT, et à travers eux, aux syndiqués, aux salariés. ■



Déclaration des organisations du CCN de la CGT des 4 et 5 novembre 2014

Notre ordre du jour, que ce soit sur l'actualité revendicative, la situation de notre entreprise de presse NVO, notre plan de travail, les 120 ans de la CGT en 2015 ou le projet de syndicalisation des travailleurs privés d'emploi, a été impacté par les annonces médiatiques et par la nécessité de donner des explications légitimes précises à tous nos militant-e-s et syndiqué-e-s.

Nous tenons, avant tout, à saluer l'engagement des adhérent-e-s qui témoignent de leur fort attachement à la CGT.

Avec une grande responsabilité tou-te-s les militant-e-s, tou-te-s les syndiqué-e-s, les centaines de milliers d'hommes et de femmes engagé-e-s chaque jour dans la défense des droits des travailleurs, font face, depuis une semaine, à une campagne de dénigrement visant toute la CGT, à travers les attaques dont fait l'objet notre Secrétaire général, auquel nous réaffirons notre solidarité et notre confiance.

Nous reconnaissons et déplorons le dysfonctionnement interne, l'erreur commise ayant permis que, dans une organisation qui publie régulièrement ses comptes et qui s'est dotée d'une instance de contrôle financier, la décision d'engager 105 000 euros de travaux dans un appartement de location de 79 m², ait pu être prise sans débat et sans décision collective. Le CCN, la CEC et la CFC, parce qu'ils sont soucieux de la bonne utilisation des cotisations des adhérents, vont travailler ensemble pour que cette situation ne se reproduise pas.

Nous mandats donc la commission exécutive confédérale pour en tirer les leçons, les enseignements, pour sécuriser les processus de décisions collectives, prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le contrôle des engagements budgétaires de l'organisation. La CFC devra, faire toute la lumière sur le dysfonctionnement et faire des préconisations pour dorénavant éviter de telle faute. Elle pourra s'entourer de camarades issus d'organisation du CCN pour apporter une expertise.

Cependant, nous ne sommes pas dupes. Certains savent très bien se servir de fautes internes, que nous saurons et allons corriger, pour viser la CGT à un moment où chaque militant-e, chaque syndiqué-e s'emploie, chaque jour, à réagir aux violents choix libéraux et austéritaires dont les conséquences poussent toujours plus de personnes dans la précarité et le pays dans la crise.

Pour les salariés, nous sommes un des seuls remparts face à l'offensive conjuguée du Medef et du gouvernement. Nous savons que nous sommes attendus et ce défole-

ment médiatique initié par une fuite interne ne doit pas nous déstabiliser, nous diviser, ni semer le doute et la suspicion entre nous. Notre syndicalisme CGT est, non seulement, utile aux salariés mais il est surtout indispensable pour transformer le travail et donc contribuer à la transformation de la société.

L'investissement de notre corps militant dans la campagne des élections professionnelles dans la Fonction publique du 4 décembre, demeure le meilleur gage de réussite pour renforcer le rôle de notre organisation.

Nous avons construit un plan de travail depuis la rentrée. Après la mobilisation du 16 octobre dernier pour la reconquête du financement de la sécurité sociale, nous appelons les organisations à s'inscrire dans les actions déjà programmées, celle unitaire du 18 novembre dans la Fonction publique pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des missions, et celle du 6 décembre pour l'emploi, contre le chômage et la précarité.

Les rencontres avec nos syndiqué-e-s à travers les assemblées générales de syndicats doivent se poursuivre et s'amplifier.

D'autre part, les rencontres interrégionales programmées en janvier 2015 constitueront, pour tous les militants, des moments de partage forts et seront l'occasion de retrouver les moyens, les leviers et l'énergie nécessaires pour mener notre syndicalisme de conquête.

Autant d'initiatives qui nous permettront de nous engager fortement à partir de nos propositions revendicatives dans une action interprofessionnelle au premier trimestre sur les sujets centraux que sont l'emploi, les salaires, la protection sociale, le développement de la production industrielle et les services publics. Face à la fronde conjointe du patronat et du gouvernement qui met à mal notre modèle social et entraîne une régression sociale sans précédent, prenons appui sur notre exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail.

Le contexte économique, social et politique actuel nécessite plus que jamais l'intervention des salarié-e-s, des retraité-e-s et des privé-e-s d'emploi, à partir de leurs revendications, pour transformer leur situation de travail et de vie, et gagner des avancées sociales, dans l'unité la plus large.

Ne nous laissons pas détourner de nos objectifs revendicatifs. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la CGT soit plus et mieux encore utile, accessible et solidaire.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 5 novembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

communiqué



AUX SYNDIQUES DE LA CGT

Montreuil, le 5 novembre 2014

le secrétaire général

Chères et Chers camarades,

Vous avez toutes et tous vu à la télé ou lu dans la presse la semaine dernière les articles au sujet des travaux réalisés dans l'appartement mis à ma disposition par la confédération et de mon supposé train de vie. Vous avez découvert à cette occasion que j'habitais en Normandie et non en région parisienne.

Beaucoup de syndicats et nombre d'entre vous m'ont adressé des messages de soutien ou d'indignation devant cet odieux déferlement médiatique et les procédés utilisés pour nuire à la CGT. Vous m'avez aussi fait part de vos doutes et de vos interrogations. Je comprends votre émotion.

Dans un climat général où les vraies affaires salissent la représentation politique et le monde des affaires, certaines et certains d'entre vous ont pu s'interroger. J'ai même entendu : mais alors, à la CGT aussi ?

C'est la raison pour laquelle je choisis aujourd'hui de m'adresser directement à vous, après m'être exprimé devant vos organisations, réunies à Montreuil ce jour pour débattre de notre plan de travail syndical.

D'abord pour rétablir quelques vérités. Le montant des travaux est de 105 000 euros, l'appartement mesure 79 m², le loyer est de 2000 euros et l'équipement de l'appartement est modeste.

Cependant, une question demeure. Elle est parfaitement légitime. Est-ce que le choix budgétaire fait par la confédération de dépenser 105 000 euros de travaux dans un appartement dont elle n'est pas propriétaire était pertinent ?

Sachons reconnaître qu'une erreur a été commise. Il existe une faille dans nos procédures qu'il faut absolument corriger. C'est ce qui m'a conduit à faire un ensemble de propositions à vos organisations afin que cette situation ne puisse se reproduire. Elles seront débattues par la direction confédérale.

Je souhaite vous redire ici les trois mots qui ont toujours guidé ma vie: honnêteté, loyauté, transparence. C'est pour moi une ligne de conduite, un état d'esprit et une manière d'être que je souhaite faire partager dans la CGT.

...

Nous avons pris ensemble des engagements : rendre la CGT accessible, utile et solidaire, faire vivre notre démarche de proposition, de contestation, d'action et de négociation. La CGT a besoin de chacune et chacun de vous pour aller à la rencontre des salariés, les convaincre de la nécessité de leur engagement pour faire gagner leurs revendications. C'est sur vous que la CGT compte car c'est vous qui faites la CGT, une CGT qui doit être plus soudée, plus efficace, ouverte et conquérante.

La CGT est la première organisation syndicale de notre pays. Elle fêtera ses 120 ans l'année prochaine. Comme vous, je mesure la responsabilité qui est la nôtre au regard de nos prédécesseurs, de la situation présente, de la place de la CGT dans notre société, de ce qu'elle représente pour ses syndiqués et les salariés. Je mesure aussi l'offensive du patronat et du gouvernement contre le monde du travail.

Soyons confiants, ensemble, nous avons la capacité de relever les défis qui sont devant nous.

Bien fraternellement



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT

Commission exécutive confédérale du 12 novembre 2014

Relevé de décisions

Analyse et mise en œuvre des décisions prises au CCN :

Rapport introductif relatif au fonctionnement de la CGT fait par Philippe LATAUD ci-joint.

La CEC souligne une attitude responsable des organisations avec une volonté de transparence et de clarté sur les événements passés qui doivent nous conduire à prendre des décisions afin de sortir par le haut et renforcés de cette affaire.

Des camarades de la CEC font état d'un CCN toutefois difficile au regard du climat interne en lien direct avec «l'affaire de la rénovation de l'appartement de la CGT »

La CEC estime également nécessaire de mieux préparer avec les présidents, les séances du CCN. Ceux-ci pourraient notamment participer au Bureau confédéral préparatoire au CCN.

Dans la continuité des décisions du CCN, la CEC propose de retravailler avec ce qui existe déjà par ailleurs sur ces questions l'articulation entre le CCN, la CEC, le Bureau confédéral et la Maison confédérale.

Celle-ci émet des préconisations pour la CFC avec la proposition de mettre à disposition des camarades compétents des organisations du CCN en appui, afin de mettre en lumière les dysfonctionnements et erreurs qui ont permis l'engagement de telles sommes mais également de faire des propositions, notamment en matière financière et de sécurisation des modes de décisions collectives.

Après avoir entendu la CEC, la CFC s'est réunie et a fait les propositions suivantes :

« La CFC s'est réunie ce jour, elle a pris la mesure des attentes qui lui sont faites : établir toute la lumière sur les dysfonctionnements mis en exergue par les événements récents, et d'autre part, proposer des règles et procédures pour y remédier.

La CFC a organisé ses travaux, elle va effectuer une série de contrôles ciblés dans les prochaines semaines et se réunira plusieurs fois pour faire le point des résultats et formuler des préconisations.

La CFC a pris note de la possibilité de se faire aider des membres du CCN. Elle y répondra au fil de l'avancée de ses travaux.

La CFC reviendra rapidement devant la CE confédérale et devant le CCN en février 2015 pour rendre compte. »

De plus, la CEC entend la proposition faite par le Bureau confédéral concernant le recrutement d'un directeur administratif et financier, tout en précisant que ce ne doit pas être la seule réponse pour remédier aux différents dysfonctionnements et que sa mission doit être fortement cadrée.

Enfin, concernant l'élargissement du Bureau Confédéral, la CEC devra en débattre lorsque le Secrétaire général aura reçu l'ensemble de ses membres et que le Bureau confédéral aura lui-même débattu de son fonctionnement.



Réaction de la CGT aux prétendues « révélations » du Canard enchaîné

Dans son édition du mercredi 26 novembre, *le Canard enchaîné* rend publique une prétendue «révélation», sur les travaux d'aménagement effectués dans le bureau du secrétaire général et de ses collaboratrices.

La CGT s'étonne que, depuis plusieurs semaines, une campagne de presse se focalise sur les travaux réalisés dans l'environnement du secrétaire général.

En effet, depuis la construction de la Bourse nationale du travail à Montreuil, la CGT conduit, chaque année, un programme de travaux d'entretien, de rénovation, de modification et de mise aux normes des bâtiments.

Ainsi, par exemple, récemment, des travaux de mise aux normes handicapés du complexe ou encore l'aménagement d'une salle permettant d'accueillir dans les meilleures conditions les militants des territoires ont été entrepris. Vont-ils également faire la Une de la presse ?

A toutes fins utiles, nous rappelons, une fois encore, que les comptes de la CGT, publiés et consultables sont doublement audités, par un commissaire aux comptes indépendant et par une Commission financière de contrôle, élue par le congrès des syndicats de la CGT.

Celle-ci s'emploie actuellement à faire toute la lumière sur les dysfonctionnements concernant le montant et l'engagement des dépenses de la confédération.

La CGT ce sont des centaines de milliers de femmes et hommes qui s'engagent chaque jour pour défendre des valeurs de progrès et les intérêts du monde du travail, bien loin de l'image que *le Canard enchaîné* essaie d'entretenir par ses « révélations ».

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 25 novembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Secrétariat de la Direction confédérale

- **Aux Organisations du CCN**

Suite à l'article paru sur le site du journal « l'Express », le Bureau confédéral s'est réuni le 2 décembre au matin.

Il invite toutes les organisations à ne pas se laisser détourner des enjeux essentiels, à savoir les batailles revendicatives et toutes les élections, dont celles dans les fonctions publiques.

La transparence complète sera donnée à nos organisations sur ces derniers éléments et la CE confédérale se réunira le 9 décembre pour prendre toutes les dispositions nécessaires.

En vue de préparer ces débats le Bureau se réunira à nouveau vendredi matin.

Pour la Permanence Confédérale



Coordination de la Direction confédérale

Mail : sec.dir.conf@cgt.fr

Tél. : 01 55 82 81 64



Communiqué de la CGT

Le Bureau confédéral de la CGT, comme prévu, s'est réuni ce matin.

En toutes responsabilités, il a débattu de toutes les questions soulevées par la situation vécue par la CGT et a préparé la réunion de la Commission exécutive confédérale du 9 décembre.

Comme nous l'avons annoncé aux organisations, la transparence complète sera donnée sur l'ensemble des sujets. La CE confédérale entendra le rapport d'étape de la Commission financière de contrôle et le Bureau confédéral fera des propositions pour améliorer les procédures financières dans la CGT.

Il proposera la tenue, avant le 16 décembre, d'une réunion des secrétaires généraux des organisations pour permettre le débat le plus large dans la CGT.

Contrairement à ce qui circule dans certains médias, aucun membre du Bureau confédéral n'a demandé la démission de Thierry LEPAON.

La CGT est une organisation avec des règles de vie et de fonctionnement démocratiques. Elle décide de ses choix dans le respect de ses statuts et non pas sous les pressions médiatiques.

La CGT, première organisation syndicale du pays, forte de ses centaines de milliers d'adhérents, reste mobilisée au service du progrès social et du rassemblement large des salariés.

Montreuil, le 5 décembre 2014



INTRODUCTION

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte de crise sociale, économique et démocratique nécessitant le besoin d'un syndicalisme fort et uni pour le monde du travail. Plus que jamais les salariés, les privés d'emploi, les retraités ont besoin d'une CGT en ordre de marche, qui donne confiance, qui donne envie. Une CGT qui reprenne le slogan de 2009 « la crise c'est eux, la solution c'est nous ». C'est pour répondre à cette attente que la réunion d'aujourd'hui peut être une étape constructive.

Comme l'avait décidé le Bureau Confédéral de mardi dernier, 02 décembre, notre CEC aujourd'hui a pour but :

- 1 - de faire la transparence complète sur l'indemnité de départ touchée par Thierry lors de son départ du Comité Régional de Normandie.
- 2 - En complément avec le 1^{er} point d'étape de la CFC d'engager l'élaboration de règles de vies, de fonctionnement et de procédures financières nous permettant d'améliorer le système actuel, en le rendant plus transparent et plus juste.
- 3 - De décider des dispositions à prendre pour donner l'ensemble de ces éléments à nos organisations pour que le CCN joue pleinement le rôle qui est le sien entre deux congrès de la CGT.

Chacun ici, comme dans toute la CGT, mesure la gravité de la situation, il n'est pas question d'éluder quoique ce soit, de noyer le poisson, de pratiquer la langue de bois ou d'éviter quelque débat que ce soit, avec qui que ce soit.

Alors qu'ici même, lors de la dernière CEC (à laquelle ne participait pas Thierry pour cause de congrès de la Fédération du Commerce), on nous annonçait qu'il n'y avait plus de révélation à venir.

L'annonce de l'existence d'une indemnité de départ du Comité Régional de Normandie a plongé toute la CGT dans un émoi considérable et légitime. La crédibilité du Secrétaire Général, de la direction confédérale et au-delà de toute la CGT est en jeu.

La démission du Secrétaire Général mais aussi de l'administrateur, du Bureau Confédéral dans son ensemble est évoquée dans des organisations par des militants et des syndiqués.

Notre direction confédérale connaît une crise politique majeure. Celle-ci est de trois ordres :

1 – Notre démocratie interne est interpellée

Pourtant, nous avons déjà nos statuts, nos orientations, nos règles de vie, une annexe financière et trois chartes. Visiblement ça ne suffit pas. Il nous faut approfondir notamment sur les procédures financières et la conception de direction mais l'enjeu essentiel est de regagner un autre état d'esprit avec le souci de construire une équipe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

2 - La nature de notre syndicalisme

Au moment où le repli sur soi et le corporatisme se développent (les élections de la fonction publique en témoignent) l'enjeu, qui n'est pas nouveau, est celui de la permanence ou pas du syndicalisme confédéré. Rien n'est acquis d'avance.

Notre fonctionnement basé sur le fédéralisme (article 26 de nos statuts) évolue de plus en plus vers l'autonomie de nos organisations et de moins en moins vers la coopération et la complémentarité. Chacune, chacun a tendance à faire ce qu'il veut comme il veut. Plus on crie « tous ensemble » moins on le réalise.

3 – Les valeurs de la CGT

La solidarité, la fraternité, la diversité, la richesse d'opinions différentes, l'unité, tous ces mots n'ont visiblement pas la même signification pour tout le monde, et plus ils sont utilisés et moins ils correspondent à la réalité vécue de chacun.

Les fuites, les révélations organisées les unes après les autres au moment d'élections professionnelles majeures témoignent d'une campagne savamment orchestrée malheureusement en interne et amplifiée en externe. L'utilisation de la presse pour peser sur les débats dans la CGT ne doit pas être banalisée. Elle est inacceptable et inqualifiable. Toute la CGT doit condamner de telles pratiques car certains journalistes semblent avoir été élus au Bureau Confédéral et à la CEC, ce qui n'est pas le cas.

Ce que nous vivons actuellement, malheureusement, et ce n'est pas pour nous rassurer, participe d'une crise générale de la démocratie et de la représentation, en France, en Europe et dans le monde.

Pas un parti politique, un syndicat, une association qui ne soit confronté à des batailles de pouvoir, des opérations de délation, de coups tordus, des scissions, etc.

Ce n'est pas nouveau mais aujourd'hui le système capitaliste et la financiarisation font exploser un à un les repères d'une démocratie élaborée à force de lutte notamment depuis la révolution avec la mise en place de notre république.

Comme l'écrit l'économiste Pierre-Yves Gomes avec la financiarisation « le mécanisme de production des valeurs économiques a ainsi été inversé : ce n'est plus le travail qui produit un profit pour alimenter le patrimoine des rentiers, c'est la promesse faite aux rentiers qui fait pression sur les profits des entreprises qui, elles, ajustent le travail à la réalisation de cette exigence ». Le travail tend à devenir la variable d'ajustement alors qu'il est le cœur de la vie sociale. Le travail a plusieurs dimensions, d'abord anthropologique (différence entre l'homme et l'animal), psychologique (on se construit au travail), sociologique car le travail est un élément déterminant du vivre ensemble. Cette dévalorisation du travail au profit du capital comme nous l'avons déjà identifiée déstructure petit à petit l'ensemble des références qui ont fondées notre société. Celles-ci se délitent parce qu'elles corrompent ce que le travail signifie d'humanisation.

Quoique nous décidions, il nous faudra réfléchir à la manière de nourrir et d'amplifier notre campagne contre le coût du capital et pour la valorisation du travail.

J'en viens à notre 1^{er} point : la transparence sur l'indemnité de départ versée par le Comité Régional de Normandie. Par la suite Thierry donnera lui-même des éléments.

A la suite de son changement de responsabilité, le Comité Régional de Normandie a décidé le 2 avril 2013 de verser à Thierry une indemnité de départ de 31 000 € correspondants à :

- 26 650 € sur la base de 1 mois par ancienneté sur la base de la rémunération nette moyenne des 6 derniers mois.
- 1 025 €, part du treizième mois pour le 1^{er} trimestre 2013
- 3 325 € de congés payés 2013.

Cette indemnité a été proposée par le Comité Régional au départ de Thierry notamment pour prendre en compte, au titre de sa retraite, les périodes où il a exercé à titre bénévole ses fonctions de secrétaire général de l'UD du Calvados alors qu'il était au chômage, licencié de chez Moulinex.

Ce sont des modes opératoires utilisées semble-t-il dans quelques organisations.

En parallèle, une négociation a eu lieu de suite après le congrès entre l'administrateur actuel et le trésorier du Comité Régional afin que la confédération prenne en charge :

En 2012, des frais exceptionnels de septembre à décembre d'une hauteur de 8 400 €,

En 2013, les salaires et cotisations de Thierry entre janvier et mars, période où il était à la confédération et toujours payé par le Comité Régional pour 26 600€,

Les indemnités de rupture du contrat de travail c'est-à-dire les 31 000 € avec les cotisations patronales 22 000 € et salariales 7 000 € soit un total de 60 830 € et des frais de représentation pour Thierry et Jean-Charles Risbec du 1^{er} janvier au 28 février, 5 000 €.

Soit un total de 100 830 € payé par la confédération au Comité Régional.

L'ensemble de ces informations ont été données par le secrétaire général du Comité régional de Normandie au Bureau confédéral de vendredi dernier.

La CFC et l'administrateur répondront dans le détail si vous avez des questions.

2^{ème} point : Les règles de vie, de fonctionnement, de procédures financières.

Celles-ci doivent être élaborées collectivement, validées, respectées et contrôlées avec comme objectifs de restaurer un meilleur fonctionnement démocratique, un travail beaucoup plus collectif et regagner petit à petit une confiance qui s'est largement dégradée.

Ce point est développé à partir des éléments qui ont été avancée par le Bureau Confédéral de vendredi sans connaissance des préconisations que va donner la CFC.

La première règle de vie peut paraître évidente pourtant elle n'est pas toujours respectée. Les décisions doivent être prises collectivement en essayant de trouver les éléments qui peuvent rassembler le plus largement possible et mis en œuvre par tous quelle que soit l'opinion exprimée dans le débat. Ce débat doit d'avantage s'engager sur des questions de fond : quel syndicalisme, quel lien avec le politique, quel rassemblement, quelle démarche revendicative.

Concernant les validations financières, il a été proposé que celles-ci passent au Bureau Confédéral à partir du moment où elle dépasse une somme qu'il nous faut définir.

La transparence ne doit pas signifier le déballage. Elle doit concerner le Secrétaire Général, le Bureau Confédéral, le secrétariat du Secrétaire Général. Le Bureau Confédéral propose que l'ensemble des personnes concernées donnent des éléments de transparence à la CFC.

Quels doivent être ces éléments.

Il nous faut définir tout ce qui relève de l'engagement commun dans le cadre de la prise en charge des camarades mis à disposition de la confédération.

Le salaire, les pertes de salaires pour les détachés de la fonction publique ou des services publics, l'hébergement, les transports, la prise en compte particulière pour des situations familiales, garde d'enfants ou personnes âgées.

L'ensemble des décisions doivent être validées conjointement avec la personne concernée, l'administrateur et un ou plusieurs référents de la commission politique des cadres.

Il faut s'en doute définir précisément un salaire et/ou un statut prenant en compte ces éléments et d'autres, notamment sur la sécurité concernant le Secrétaire Général. Idem pour l'administrateur.

Les dispositions existent pour qu'une réelle politique des cadres soit mise en œuvre pour tout le monde. Il faut simplement qu'elles soient plus collectives et notamment travaillées en transparence sinon on peut très vite plonger dans du clientélisme.

Ne doit-on pas engager une réflexion plus collective avec l'ensemble de nos organisations sur des règles communes concernant les militants salariés de l'organisation et leur prise en charge dans le cadre d'une politique des cadres validée collectivement.

Enfin 3^{ème} point les dispositions à prendre concernant nos organisations.

Le premier élément, qui devrait être confirmé par la CEC, est que le Bureau Confédéral à l'unanimité fait entièrement confiance à ses organisations pour prendre les décisions nous permettant de commencer à surmonter cette crise et aller de l'avant.

Le Bureau Confédéral propose de faire une réunion exceptionnelle des secrétaires généraux des UD, FD et comités régionaux avant le 16 décembre, date de notre prochaine CEC.

Cette proposition émane de la volonté d'associer les premiers dirigeants à la réflexion commune que nous avons besoin pour avancer. Premiers dirigeants que nous n'avons pas eu l'occasion de réunir et qui n'ont pas toute la clarté sur l'ensemble des sujets révélés ces dernières semaines.

Nos premiers dirigeants en prise avec les militants, leur direction collective qui ont besoin de ce moment-là pour être à égalité d'information, d'échanger, d'élaborer ensemble des propositions pour ensuite mener le débat avec leur direction collective.

Pour éventuellement revenir à un CCN mandaté pour pouvoir décider. C'est cette démarche qui a conduit le Bureau confédéral à proposer ce rendez-vous avec les premiers dirigeants.

Donc, le débat ne peut pas être CCN ou pas CCN. Mais comment on avance par étape pour décider ensemble des questions à traiter dans un éventuel CCN.

La réunion avec les secrétaires généraux que le Bureau propose de tenir le 15 décembre aurait 4 objectifs :

1 – apporter toute la transparence concernant le Secrétaire général ainsi que les mesures décidées par la CEC pour ne plus renouveler de telles situations.

2 – permettre à la CFC de donner son point d'étape.

3 – évaluer la crédibilité et la confiance des syndiqués envers le Secrétaire général, l'administrateur, le Bureau confédéral, la CEC. Les remontées que nous avons eues collectivement la semaine dernière témoignent de beaucoup d'éléments qui dépassent cette seule crédibilité.

Vient le besoin de débats sur la stratégie de la CGT exprimé par des dirigeants et des organisations, vient aussi la crainte de revivre une crise de succession.

4 - nous profiterons de cette réunion pour aborder la meilleure manière de préparer l'action que le CCN a décidée pour le 1^{er} trimestre 2015.

Cette réunion des secrétaires généraux doit permettre à la CEC du 16 de décider de l'opportunité d'un CCN supplémentaire en janvier, la définition de son ordre du jour et de la construction de l'action du 1^{er} trimestre 2015, ainsi qu'un point d'étape de l'organisation des rencontres inter régionales « partageons nos succès ».

Cela m'amène à dire aussi que la crise que la direction confédéral connaît et que nous souhaitons tous surmontée ne doit pas nous empêcher de développer nos orientations et batailles revendicatives. C'est même par ces batailles que nous remonterons cette situation.

A l'heure où des voix gouvernementales évoquent l'échec du pacte de responsabilité, à l'heure où le patronat manifeste dans la rue, à l'heure où des négociations essentielles pour le devenir de la démocratie sociale et de nos élus IRP sont en cours, nous avons besoin plus que jamais d'une CGT offensive sur le terrain des luttes, des revendications, de la négociation et de la syndicalisation.

Commission exécutive confédérale du 9 décembre 2004
Intervention de Thierry LEPAON

A la suite du rapport d'Alain Alphon-Layre et avant de passer la parole à Michel Faivre-Picon pour la CFC, je souhaite m'exprimer personnellement devant vous.

Dans cette période de crise aigüe que nous traversons, la première étape est de pouvoir partager les informations, les ressentis personnels et les analyses.

C'est l'objet de cette intervention.

Je vais redire un certain nombre de choses qu'Alain a déjà exprimées. Ce n'est pas grave.

Suite à l'article de l'express paru la semaine dernière, faisant état de la prime que j'ai touchée lors du départ du Comité régional de Normandie, j'ai réuni le bureau mardi matin 2 décembre.

Le bureau s'est réuni une deuxième fois le vendredi 5 décembre.

Mardi dernier, j'ai expliqué aux membres du bureau dans le détail la façon dont cette prime avait été décidée et calculée, ainsi que la décomposition du montant de 31 000 euros du chèque que j'ai touché de la région Normandie pour solde de tout compte.

J'ai proposé au bureau de faire un communiqué en direction de nos organisations pour donner l'ensemble des informations.

Majoritairement, le bureau a considéré qu'il n'était pas opportun de communiquer avant le 5 décembre et que l'ensemble des explications devaient être adressées en priorité à la direction confédérale lors de la réunion d'aujourd'hui et dans la foulée à nos organisations.

Communiquer ces informations dès le 2 décembre aurait pourtant permis d'éviter de laisser traîner dans la presse des montants de 100 000 voire 200 000 euros, comme cela a été le cas.

Des parties de débats, des phrases prononcées mais sorties du contexte de la réunion et des informations, partielles ou déformées, se sont retrouvées sur le site des Echos, du Monde ou du Figaro, à peine nos réunions terminées.

Les mêmes camarades qui condamnent le fait que les valeurs de la CGT ont été trahies, jettent la CGT, ses organisations et ses premiers dirigeants, en pâture aux médias.

La campagne de presse qui se déchaîne depuis maintenant un mois dépasse tout ce que la CGT a pu connaître de mémoire de militant. Elle vise de façon violente la personne du Secrétaire général de la CGT.

Cette campagne médiatique n'épargne personne, a pour objectif évident de déstabiliser les syndiqués, de blesser, de faire perdre nos repères les plus élémentaires en installant une suspicion généralisée.

Le respect de la démocratie dans notre organisation est lui-même devenu un enjeu, car le temps de la démocratie n'est pas celui des médias.

Cette campagne échappe d'évidence à ses propres initiateurs internes, qui continuent toutefois à l'alimenter par des rumeurs.

Le but est de faire mettre un genou à terre à la CGT dans une période cruciale pour les salariés et les citoyens.

La période choisie pour la déclencher ne relève pas du hasard, quelques jours avant une élection cruciale dans la fonction publique, au moment où la CGT fait événement par ses propositions dans le cadre de la négociation sur la démocratie sociale, et où le pacte de responsabilité est qualifié d'échec du gouvernement par le Ministre de l'Economie lui-même.

Les rumeurs les plus folles circulent. Je vais donc vous livrer toutes les informations me concernant permettant de rétablir quelques vérités.

En disant « toutes » les informations, je mesure d'ailleurs l'incapacité dans laquelle je suis au moment où je vous parle à pouvoir imaginer les calomnies qui peuvent sortir demain.

D'abord les informations que je dois à l'organisation concernant la prime :

- D'abord, il ne s'agit pas, comme la presse l'a écrit, d'une rupture conventionnelle, mais d'une prime de départ, puisque j'ai démissionné du comité régional pour arriver à la confédération.
- Pardonnez- moi de revenir quelques années en arrière, lorsque j'ai été licencié de Moulinex, en mai 2004 dans le cadre du plan social.

J'ai, au même titre que les autres salariés licenciés, touché une indemnité de licenciement.

Je suis resté 30 mois au chômage, entre mai 2004 et décembre 2006, d'abord en touchant les ASSEDIC (1150 euros) puis à la fin, l'ASS (440 euros).

Pendant cette période, parallèlement à mes activités syndicales dans le syndicat de Moulinex pour assurer la défense des salariés licenciés, j'ai assuré la fonction de Secrétaire général de l'Union Départementale du Calvados.

J'ai assuré cette fonction bénévolement dans l'attente du résultat du procès en décembre 2006.

- Je suis resté Secrétaire général de l'UD entre 2001 et 2007, avant de devenir Secrétaire du Comité régional entre 2006 et 2013.
- Lorsque le Comité régional Normandie a organisé mon départ en vue de prendre la responsabilité de Secrétaire général de la CGT, dans les conditions connues de tous ici, les camarades du Comité régional ont décidé de reconnaître cette période d'activité militante en tenant compte du préjudice que cela créait sur ma retraite. Ils ont décidé de me verser une indemnité, calculée sur la base de mon ancienneté à la région.
- Cette indemnité, déclarée, s'élève exactement à 26 650 euros.
- Je l'ai acceptée dans ces conditions, sans imaginer que cela pouvait poser problème.

Alain vous a donné les éléments livrés au bureau concernant les échanges financiers entre la confédération et le comité régional pour solder mon départ.

La confédération a par ailleurs racheté au comité régional de Normandie la voiture de fonction qui était mise à ma disposition en tant que Secrétaire général du comité régional.

Nous pensions initialement que je ferais les allers et retours en Normandie avec cette voiture.

La réalité s'est vite imposée, c'était impossible pour des raisons de sécurité, compte tenu de mes amplitudes de travail pendant la semaine. Cette voiture fait partie du parc confédéral.

Je vous indique par ailleurs que mon salaire actuel est de 4000 euros nets par mois, avec un 13^{ème} mois.

Mon salaire avait été fixé initialement par la confédération à 5200 euros.

J'ai considéré que ce montant, même s'il est peut-être justifié, était trop élevé pour un Secrétaire général de la CGT. J'ai donc demandé à ce qu'il soit ramené à 4000 euros.

Voilà, ensuite, la vérité sur un ensemble de rumeurs qui circulent.

Je vais les lister et y répondre, du moins pour celles qui regardent la CGT :

- Les vélos : comme chacune et chacun d'entre vous le sait, j'ai eu un accident cardiaque l'an dernier. Mon cardiologue m'a demandé de continuer, malgré ma fonction, à faire régulièrement un peu de vélo. Pour des raisons de sécurité, la CGT a dû acheter des vélos pour mes accompagnateurs. Les vélos ont été achetés chez Décathlon, ils appartiennent au service sécurité de la confédération, y compris celui que j'utilise.

- Mes vacances en Corse : oui j'ai passé une semaine de vacances en Corse du 2 au 9 août cette année. Non, ces vacances n'ont pas été payées par la confédération. J'ai loué personnellement, par l'intermédiaire d'une annonce trouvée sur « Le Bon Coin » une petite maison de deux pièces à Calenzana.
- L'achat d'un terrain au bord de la mer en Normandie : oui, j'ai l'intention d'acheter un petit terrain, si possible au bord de la mer, en Normandie pour y faire construire une maison. Non, mon projet n'a pour l'instant pas abouti.
- Mon logement à Cabourg : oui j'habite depuis 7 ans un logement HLM à Cabourg, auquel j'aurais droit à l'époque. Compte tenu de mes revenus actuels je paie un surloyer, comme c'est la règle.
- Non, je n'ai pas fait refaire mon appartement de Cabourg aux frais de la CGT. Je ne l'ai d'ailleurs pas fait refaire du tout.
- Les conditions de mon embauche chez Moulinex : c'est la rumeur historique. Nous avons déjà communiqué avant mon élection comme Secrétaire général. Je n'y reviens donc pas.

La CGT traverse une crise grave, inédite par son ampleur et par son caractère. Il faut qu'elle puisse en sortir par le haut rapidement. C'est notre responsabilité.

La première réponse à apporter concerne nos règles et nos pratiques.

Nous avons besoin de faire un état des lieux de nos pratiques et de définir les règles et procédures nécessaires pour que celles-ci soient conformes aux valeurs de la CGT.

C'est le travail entrepris par la CFC et le bureau confédéral.

Peut-être, à partir des débats d'aujourd'hui, pourrons-nous mettre un certain nombre de dispositions en œuvre immédiatement.

La deuxième réponse est politique.

En premier lieu, la CGT doit reprendre sa place sans attendre, sur le terrain où on l'attend : être auprès des salariés sur leurs revendications, faire des propositions qui leur permettent d'agir sur leurs lieux de travail, dans leur travail, et de se mobiliser.

Il est urgent qu'un plan de travail de la CEC en direction des syndicats puisse s'inscrire dans le prolongement des réunions interrégionales du mois de janvier, celles que nous avons intitulées « Partageons nos succès ».

Nous devons rapidement nous exprimer sur la question du temps de travail et sur les dispositions prévues par le projet de loi Macron qui ont toutes pour but d'affaiblir encore un peu plus les droits des salariés dans notre pays et de lancer une nouvelle phase de privatisation des services publics.

Nous devons établir la responsabilité des organisations patronales qui réclament les 41 milliards d'euros tout de suite et considèrent qu'ils ne sont pas suffisants pour qu'elles s'engagent en faveur de l'emploi.

Nous avons aussi besoin d'affronter le débat entre nous autour des grands enjeux qui ont été posés par notre congrès et qui traversent les organisations. Beaucoup sont identifiés dans les courriers adressés par nos organisations à la Direction confédérale. J'en ai fait état lors des rencontres que j'ai eues avec les membres du bureau confédéral.

Je les résume :

- 1) Notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait de rentrer par la porte du travail,
- 2) Le processus de construction des luttes,
- 3) Le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique, et le monde associatif,
- 4) Notre place et notre contribution dans le syndicalisme mondial et européen,
- 5) L'articulation du travail entre les différentes instances qui constituent la direction de la CGT : le CCN, la CE confédérale et le bureau confédéral,
- 6) L'organisation du travail au sein de notre maison confédérale.

Enfin, les 120 ans de la CGT doivent nous aider à revenir sur ce qu'est une confédération, et en quoi est-ce une valeur ajoutée.

Dans une crise comme celle-ci, il est normal que des points de vue divergents s'expriment. La CE confédérale est précisément le lieu où la parole doit être libre. J'invite chacune et chacun à agir en responsabilité et à contribuer aux décisions dans le seul intérêt de la CGT, dans le respect de nos règles de vie et des orientations votées en congrès.

Quant à moi, je suis certain que ma vie militante et personnelle aurait été moins compliquée si j'étais resté Secrétaire du Comité régional Normandie.

C'est dans une situation très difficile que j'ai accepté de devenir Secrétaire général, avec l'objectif de permettre à la CGT de se rassembler et de retrouver un élan collectif et démocratique.

C'est toujours dans cet état d'esprit, que je serai très attentif aux débats et que je me rangerai à l'avis et à la décision collective. ■

Lettre démission Eric LAFONT

Cher Thierry, cher Camarade,

Le mercredi 29 octobre 2014, le Canard enchaîné a publié le devis concernant les travaux effectués dans l'appartement mis à ta disposition par la CGT. Cette information a été reprise par un très grand nombre de médias et a suscité un vif émoi dans notre organisation.

En tant qu'administrateur, j'ai moi-même entrepris et supervisé les démarches de recherche, de localisation et de rénovation de ce logement. Il m'appartenait de réunir toutes les conditions pour le bon exercice de ton mandat de Secrétaire général, et en particulier de mettre un terme à ton hébergement à l'hôtel.

J'assume l'entière responsabilité de n'avoir pas suffisamment contenu le montant de ces travaux.

C'est la raison pour laquelle je t'ai présenté ma démission le 3 novembre 2014. Tu l'as refusée et as expliqué les raisons de ton refus devant la Commission Exécutive Confédérale réunie pendant le CCN, le 4 novembre.

Depuis cette date, deux autres informations ont été communiquées à la presse : le cahier des charges et le devis concernant la rénovation du bureau du Secrétaire général que j'ai également supervisés et validés et le versement d'une prime par la région Normandie.

C'est également moi qui ai convaincu les camarades de la région Normandie de la faisabilité de cette opération en proposant que la confédération prenne en charge l'ensemble des frais occasionnés par ton départ de la région.

Je considère donc que tu peux légitimement t'interroger sur la confiance que tu portes en moi dans l'exercice de la fonction d'Administrateur de la CGT, de même que la direction confédérale et ses organisations.

C'est pour cette raison que je te présente à nouveau ma démission. Cette fois, ma décision est irrévocable. Elle implique à compter de ce jour la cessation de tous mes mandats, dont celui de Président de notre association qui gère la Bourse Nationale du Travail, l'AFUL, et celui de membre du Conseil d'Administration de la Nouvelle Vie Ouvrière, la NVO.

Par cette démission, je te présente toutes mes excuses.

Je reste convaincu de l'origine interne de ces révélations médiatiques. Les questions politiques soulevées par l'exploitation interne de ces révélations restent posées.

Reçois, cher Thierry, Cher Camarade, l'assurance de tout mon soutien et de toutes mes amitiés fraternelles.

Fait à Montreuil, le 9 décembre 2014

Eric Lafont



bc

Note aux organisations de la CGT de la Commission Exécutive Confédérale réunie le 9 décembre 2014

Adoptée à l'unanimité

Montreuil, le 9 décembre

La Commission exécutive confédérale (CEC) s'est réunie ce jour. Elle a entendu l'introduction liminaire pointant les différents sujets et préoccupations qui traversent la CGT en mettant en cause son Secrétaire général et la Direction confédérale.

Ce rapport introductif a précisé les conditions dans lesquelles Thierry LEPAON a pris la responsabilité de Secrétaire général à la Confédération, après avoir été secrétaire général de l'UD CGT du Calvados et secrétaire régional de Normandie.

La Commission financière de contrôle (CFC) a rendu son rapport d'étape et proposé plusieurs pistes pour améliorer les procédures financières.

La CEC valide les premières préconisations de la CFC en lui demandant de continuer et d'approfondir son travail.

La CEC a pris acte de la démission d'Eric LAFONT, Administrateur.

La CEC après avoir largement débattu valide la proposition du Bureau Confédéral et décide de l'organisation d'une assemblée générale à Montreuil des secrétaires généraux des unions départementales, des fédérations, des comités régionaux et des organisations spécifiques ainsi que la Direction confédérale le 15 décembre 2014.

L'objectif de cette réunion est de débattre avec ces premiers responsables des propositions débattues à la CEC du 9 décembre sur :

- Les explications et les préconisations de la CFC
- L'apport d'éléments pour permettre à la CEC du 16 décembre 2014 de fixer l'ordre du jour d'un CCN extraordinaire qui se tiendra le 13 janvier 2015.

Dans la période actuelle difficile, la CGT doit être en situation de répondre aux attentes des salariés, des retraités et des privés d'emploi et doit donc se mettre rapidement en capacité d'assumer ainsi ses responsabilités.

Assemblée générale des secrétaires généraux des organisations du CCN

Montreuil - 15 décembre 2014

Philippe TEXIER

Bonjour à toutes et à tous, avant les interventions de Thierry et Michel, il convient de bien préciser le cadre de notre assemblée générale et les objectifs que nous lui assignons.

Vous avez reçu mardi dernier, au soir de la CEC, l'introduction d'Alain Alphon-Layre et la note annonçant la convocation de cette assemblée générale des secrétaires généraux des organisations. Cette décision a été prise à l'unanimité. Devant la gravité de la situation, la CEC a fidèlement respecté nos statuts confédéraux : la convocation d'un CCN extraordinaire ne peut se faire qu'avec un ordre du jour précis.

En effet, depuis le CCN de novembre, les réactions, adresses, communiqués des organisations se sont intensifiées pour témoigner de leur indignation et de la nécessité de prendre des dispositions en vue de sortir de l'impasse dans laquelle la Confédération est engagée. Le positionnement des organisations est pourtant diverse et ne permet pas, à l'ouverture de nos travaux de présumer de la teneur des débats et des pistes que la CEC devra mettre en œuvre demain.

Pour autant nous ne sommes pas encore à un stade suffisamment éclairant pour envisager des solutions partagées et précises pour deux raisons.

1. L'ensemble des organisations ne s'est pas prononcé ou n'ont pas livré d'indication claire. Ce qui de fait, met en exergue le positionnement d'une minorité d'organisation.
2. Les sujets abordés par les organisations portent sur une série de questions allant de la demande de la révocation en bloc du Bureau confédéral, la démission du Secrétaire général, jusqu'à traiter de nos orientations et notre stratégie syndicale.

Le débat qui va suivre va donc se faire à haute et intelligible voix, hors de la pression de la décision, et je souhaite, sans faire profiter les journalistes de nos réflexions.

Avant de laisser la parole à Thierry, je souhaite attirer votre attention sur quelques aspects que nous devons avoir à l'esprit tout le long de notre assemblée générale.

La séquence qui s'ouvre va nous pousser à élever notre débat avec les syndicats et entretenir des relations entre organisations d'une autre qualité. Nous ne pourrons envisager des décisions sur l'avenir de la CGT, sa direction collective, à partir de positionnement engageant à la fois une minorité d'organisations et sans que chaque instance assume correctement ses prérogatives. Nous ne pouvons entretenir de rapport entre nous, entre organisations, prenant la forme de groupe de pression. Si à cela, on ajoute les témoignages anonymes ou personnels dans les medias, et des pétitions demandant la démission de Thierry et de l'ensemble du bureau

confédéral, « Au passage, qui seront peut être signées par des non adhérents de la CGT !», nous serons encore un peu plus fragilisé.

Nous sommes devant des questions de fond, proches de celles qui se sont posées au mouvement ouvrier, au moment de la naissance de la CGT. Certes dans une situation inédite à plusieurs titres. Processus d'individualisation, effacement des protections collectives, éclatements des conventions collectives, internationalisation du marché du travail, émergences des questions comme l'environnement, diversification des communautés d'intérêts, glissement de conscience du travailleur vers celle du consommateur, etc., processus complexe qui nous invite à redonner du sens à notre choix d'être confédéré.

D'ailleurs à la relecture des orientations du 50^{ème}, il est édifiant comment au premier chapitre intitulé « Les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui » est traitée cette question.

Sous l'item « un choix être confédéré » nous entrons par le prisme de la rénovation du paysage syndical, en poursuivant le travail avec la FSU, la nécessité d'entretenir des relations avec le mouvement associatif et notamment les organisations de la jeunesse et d'envisager en toute indépendance des débats et des actions avec les acteurs politiques ! Reconnaissons que cela ne nous donne pas beaucoup d'indication sur le sens que nous donnons au « choix d'être confédéré ». C'est donc nos statuts confédéraux qui laissent la trace de nos valeurs et de nos règles de vie. Mais la seule référence aux statuts ne peut suffire. Nous avons besoin avec les syndiqués, les salariés de nous réapproprier ce débat pour mieux remplir notre mission de rassemblement du monde du travail.

Voilà brièvement, chers camarades, quelques repères pour lancer notre assemblée.

Je résume ainsi notre questionnement.

De vos interventions vont se dégager des questions qui relèveront de nos instances de direction, CEC et CCN et probablement d'un congrès. Dans ce cadre, vos interventions doivent aider la CEC à définir les ordres du jour des CCN du 13 janvier et des 4 et 5 février 2015.

Cela concerne l'administrateur, le Bureau confédéral, le Secrétaire général, le fonctionnement de nos instances de direction, la mise en œuvre des préconisations de la CFC, notre orientation et notre stratégie, le besoin de donner du sens à ce que nous entendons par être une « confédération ».

Je donne maintenant la parole à Thierry.



Assemblée générale des secrétaires généraux des organisations du CCN

Montreuil - 15 décembre 2014

Intervention de Thierry Lepaon

Chères et chers camarades,

La CGT traverse une crise aigüe.

C'est la raison de votre présence ici aujourd'hui, dans cette configuration de réunion.

Vous le savez, un CCN se tiendra le 13 janvier. Il prendra des décisions. C'est son rôle.

La Commission Exécutive Confédérale a décidé à l'unanimité de réunir les Secrétaires généraux des organisations de la CGT.

Depuis notre dernier CCN, début novembre, les membres du bureau confédéral, les membres de la Commission exécutive confédérale, ont reçu des informations précises, ont pu les partager, ont confronté leurs ressentis et leurs appréciations.

Le partage des informations et la confrontation de nos analyses sont essentiels, au stade où nous en sommes.

La direction confédérale a besoin de mesurer l'état d'esprit des premiers responsables de la CGT.

Votre responsabilité de Secrétaires généraux et Secrétaires générales est particulière.

C'est vous qui menez l'activité de la CGT au quotidien, avec les syndiqués de la CGT, vous qui êtes confrontés à leurs questions, à leurs demandes, à leurs besoins.

La CGT est une organisation structurée, où chacune et chacun d'entre nous, ici présent, occupe une responsabilité bien identifiée par nos statuts, nos règles de vie, nos stages de formation syndicale.

C'est vous, au travers des organisations territoriales et professionnelles, qui assurez la cohérence revendicative, la structuration et la vie syndicale de la CGT.

En tant que Secrétaire général de la CGT, j'ai besoin d'être éclairé par votre avis.

Depuis début novembre, les instances de direction confédérale, le BC et la CEC, ont fait le choix de réserver aux premiers dirigeants et à nos organisations la priorité des informations sur les différents sujets qui ont été médiatisés par la presse : les travaux dans l'appartement et le bureau, et la prime à mon départ de la région Normandie.

Cette décision a eu une incidence sur notre communication externe.

Celle-ci a été beaucoup critiquée.

Je l'ai dit lors de la CEC de mardi et je le redis ici.

Ce ne sont pas les professionnels de la communication de notre maison confédérale qui sont en cause.

Notre quasi absence de communication tient à la décision que nous avons prise, à la difficulté de nos collectifs de direction, bureau et CEC, à dégager un sens politique à la situation, mais également au fait qu'il n'a pas été possible de nous en tenir à nos décisions.

Je m'explique :

Dès après les bureaux des 2 décembre et 5 décembre, des parties de débats, des phrases prononcées mais sorties du contexte de la réunion et des informations, partielles ou déformées, se sont retrouvées sur le site des Echos, du Monde ou du Figaro, à peine nos réunions terminées.

Des montants extravagants, 100 000 euros, 200 000 euros, ont été cités par la presse, qui a confondu le montant de la prime et les données comptables présentées aux membres du bureau, à savoir les 100 000 euros remboursés par la confédération à la région.

Vous savez aujourd'hui que le montant exact de la prime est de 26 650 euros.

Les mêmes camarades qui condamnent le fait que les valeurs de la CGT ont été trahies, ont jeté la CGT, ses organisations et ses premiers dirigeants, en pâture aux médias.

La campagne de presse qui se déchaîne depuis maintenant plus d'un mois dépasse tout ce que la CGT a pu connaître de mémoire de militant.

Elle vise de façon violente la personne du Secrétaire général de la CGT.

Elle échappe d'évidence à ses propres initiateurs internes, qui continuent pourtant à l'alimenter par des rumeurs.

Cette campagne médiatique n'épargne personne dans la CGT, par contre elle épargne largement les vraies affaires qui éclaboussent, au même moment, l'UMP et le Parti socialiste.

Ce traitement médiatique différencié n'est pas une simple coïncidence.

L'objectif évident est de blesser, de déstabiliser les syndiqués et les organisations, de faire perdre nos repères les plus élémentaires en installant une suspicion généralisée.

Le but est de faire mettre un genou à terre à la CGT dans une période cruciale pour les salariés et les citoyens.

Le respect de la démocratie dans notre organisation est lui-même devenu un enjeu, car le temps de la démocratie n'est pas celui des médias.

Les dirigeants de la CGT sont sommés par les médias de répondre, non pas aux questions qui sont posées dans la CGT, mais à celles d'un petit cercle qui prétend représenter l'opinion publique ; les mêmes qui s'insurgent contre la grève des cheminots, ou qui passent leur temps à dire que l'augmentation des salaires est insupportable pour les entreprises.

Ce qui importe à l'opinion publique, ce n'est ni le secrétaire général ni le bureau confédéral de la CGT.

Ce qui importe aux salariés, c'est de savoir si la CGT sera toujours combative à leurs côtés, si elle continuera à être un repère syndical pour le monde du travail, en incarnant des valeurs de dévouement et de probité pour les défendre.

Quelle que soit leur sensibilité syndicale personnelle ils ne veulent pas d'une CGT affaiblie.

Les faits, avérés, qui ont permis à la campagne médiatique de se déployer, doivent être traités par notre organisation en tant que tels.

Il ne s'agit pas pour moi de contourner l'obstacle, mais il ne m'appartient pas de les qualifier. C'est le travail fait par la CFC. Tous les éléments d'information sont dans le rapport présenté par Alain Alphon-Layre lors de la CEC du 9 décembre. Vous l'avez reçu.

Au-delà de cette question précise, il est de notre responsabilité de porter une analyse politique sur le sens et la chronologie de cette campagne médiatique.

Elle remonte au mois de juin, autour de deux événements : d'abord l'expression d'un mouvement social de trois professions qui, au-delà de leurs propres revendications, ont porté sur la place publique l'enjeu de l'intérêt général et du long terme sur le transport, la culture, et les droits des salariés concernés, pour pouvoir continuer à faire fonctionner le service public.

Ensuite l'attitude inattendue de la CGT lors de la conférence sociale.

Le type de syndicalisme que nous avons choisi est contesté, un syndicalisme basé sur la construction d'un rapport des forces sociales en faveur du monde du travail, un syndicalisme qui articule, contestation, proposition, action et négociation.

Le contenu du projet de loi Macron qui vient d'être présenté en Conseil des ministres mardi, illustre d'un jour nouveau la confrontation entre la CGT et les visées du gouvernement Valls-Macron, qui s'attaque frontalement au droit du travail.

Manuel Valls est un trop fin communicant pour qu'on mette sur le compte du hasard les propos qu'il a lancés dès la parution du premier article du Canard Enchaîné.

C'est lui qui a donné le coup d'envoi et le signal politique aux médias.

Il a été suivi peu de temps après par Xavier Bertrand.

La période choisie pour déclencher la deuxième salve, début décembre, ne relève pas non plus du hasard, quelques jours avant une élection cruciale dans la fonction publique, au moment où la CGT fait événement par ses propositions dans la négociation sur la démocratie sociale, et où le pacte de responsabilité est qualifié d'échec du gouvernement par le Ministre de l'Economie lui-même.

Rendre la CGT inaudible dans cette période, brouiller la place à la fois singulière et fondatrice qu'elle occupe dans le paysage syndical français, quelle aubaine, quand le renoncement à construire une société plus juste et plus humaine fait office de politique !

La CGT traverse une crise grave, inédite par son ampleur et par son caractère. Permettre à la CGT de rebondir relève de notre responsabilité de premiers dirigeants.

Cela appelle de mon point de vue trois types de réponse politique qui couvrent le court terme, le moyen terme et le long terme.

La première réponse à apporter concerne nos règles et nos pratiques.

Nous avons besoin de faire un état des lieux de nos pratiques et de définir les règles et procédures nécessaires pour que celles-ci soient conformes aux valeurs de la CGT.

C'est le travail entrepris par la CFC et le bureau confédéral.

Conformément à l'engagement pris lors du CCN de début novembre, la CFC a travaillé.

Michel Faivre Picon vous présentera son rapport d'étape juste après mon intervention.

La CFC a d'ores et déjà émis des préconisations que la direction confédérale a validées.

Un certain nombre d'entre elles peuvent être mises en œuvre immédiatement.

Sans doute faut-il également que nous retenions la proposition faite par Alain Alphon Layre à la CEC du 9 décembre, de définir collectivement, au travers d'une commission par exemple, un statut du Secrétaire général de la CGT et de l'Administrateur.

La deuxième réponse consiste à identifier les difficultés de mise en œuvre de notre démarche, celle que les syndicats ont décidée en congrès.

La CGT est toujours la première organisation syndicale de notre pays, en termes de représentativité, et en termes d'image.

Elle est talonnée par la CFDT.

Les salariés jugent très majoritairement la CGT combative et disponible.

En même temps, ils doutent de son efficacité, de la crédibilité de ses propositions, notamment sur les salaires et l'emploi. Ils lui reprochent de ne pas suffisamment prendre en compte leurs préoccupations.

La CGT se veut accessible, utile et solidaire pour les salariés.

Mais combien sont-ils à pouvoir en juger dans leur quotidien de travail et de vie ?

En 2013 et sans doute 2014, je l'ai déjà dit, notre rythme de progression en nombre d'adhérents marque le pas.

C'est un point de faiblesse pour la CGT.

Cela ne veut pas dire que nous avons moins d'adhésions nouvelles, mais que celles-ci n'arrivent pas à compenser les départs.

Cela pose notamment la question de notre syndicalisme retraité.

Dans les colonnes de l'Humanité, le chercheur Jean Marie Pernod livre cette analyse :

« La CGT n'est pas en adéquation avec le salariat d'aujourd'hui.

Elle est organisée sur le modèle des années 1960-1970, avec une structuration de branche qui date, calée dans les grandes entreprises et peu dans les PME. Elle n'a pas pris en compte les réorganisations productives qui ont transformé l'entreprise, modifié la structure du salariat, par exemple les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants, l'appartenance croissante des PME à des groupes, la précarisation des travailleurs, en particulier les jeunes. »

Comment répondons-nous à cette image qu'on nous renvoie ?

Le congrès de nos syndicats a voté des orientations et des résolutions pour mettre la CGT à l'offensive pour changer le rapport de forces.

Nous avons des difficultés à les mettre en œuvre dans notre démarche syndicale.

Depuis l'automne 2013, nous achoppons sur notre capacité, avec les salariés tels qu'ils sont, à construire un processus d'action et de mobilisation.

Notre assemblée de rentrée et le CCN de novembre ont décidé le principe d'une action interprofessionnelle au premier trimestre 2015 sur les sujets centraux que sont l'emploi, les salaires, la protection sociale, le développement de la production industrielle et les services publics.

Quel bilan collectif tirons-nous des actions précédentes ?

Quel processus mettons-nous en œuvre pour la construire ?

Avec quelle implication de la direction confédérale, des fédérations et des organisations territoriales ?

A partir de quelles expériences ?

En portant ces critiques, j'ai conscience d'être excessif.

Car beaucoup de choses se font aussi dans les territoires, les syndicats, nos fédérations, qui donnent des résultats, y compris au niveau des élections professionnelles.

Analysons finement ce qui bouge dans la CGT.

C'est l'objectif des réunions interrégionales de début 2015 que nous avons appelées « Partageons nos succès ».

Le troisième niveau de réponse est l'appropriation par le débat, dans nos organisations, de notre stratégie syndicale.

Ce que révèle la crise qui secoue notre organisation, ce sont les désaccords politiques qui s'expriment sur l'orientation de la CGT, des désaccords latents depuis plusieurs années.

Ce que nous appelons la « crise de succession de Bernard » n'a pas réussi à les mettre sur la table.

Il faut cette crise majeure aujourd'hui pour qu'on puisse enfin les identifier clairement.

Des réseaux de militants s'organisent en dehors de nos règles de vie, qui s'appuient sur des médias pour peser sur les organisations de la CGT et les débats dans nos instances.

C'est le cas de la pétition qui circule sur Médiapart.

La presse parle d'écuries à la CGT.

Cela n'est pas le fonctionnement de la CGT.

La CGT n'est pas un parti politique, c'est une organisation syndicale qui a choisi d'être confédérée pour rassembler les salariés, quel que soit leurs métiers, leurs catégories, leurs lieux de vie et leurs opinions personnelles, être confédérée pour faire converger les revendications et les luttes, être confédérée parce qu'on est plus fort ensemble.

Nous avons besoin d'assumer nos désaccords dans nos instances.

Nous souffrons d'un manque de confrontation politique, de débats de fond, de disputes.

Les questions posées sont fondamentales pour notre syndicalisme.

Elles sont d'ailleurs à peu près toutes soulevées par les courriers adressés à la direction confédérale par des organisations.

J'en ai fait état lors des rencontres que j'ai eues avec les membres du bureau confédéral.

Je les résume en 5 points:

- 1) **Notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait de rentrer par la porte du travail.**

La campagne que nous menons sur le coût du capital permet à nos militants, nos syndiqués d'identifier ce qui se joue dans l'affrontement d'aujourd'hui entre le capital et le travail.

L'objectif que nous visons est de revaloriser le travail pour le transformer, de lui donner un nouveau statut dans notre société, conditions de la transformation sociale à laquelle la CGT aspire.
Ce sont les orientations de notre 50^{ème} congrès.

2) Le processus de construction des luttes.

Depuis le printemps, nous avons engagé une réflexion sur la façon de construire un processus de mobilisation, dans un contexte politique difficile, où la tentation du repli sur soi et de la résignation progresse. Articuler les différents niveaux d'intervention des salariés, de l'entreprise au niveau national interprofessionnel pour construire un rapport de force indispensable aux conquêtes sociales, est notre orientation.

3) Le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif.

La CGT est une organisation syndicale qui se revendique de classe et de masse. Cela lui donne la responsabilité de rassembler sa classe, celle du monde du travail.

C'est ce que j'appelle la double reconnexion : avec les salariés et avec les autres organisations syndicales.

Le monde syndical est divisé, c'est un handicap pour le rapport de forces. C'est cette double dimension du rassemblement qui doit guider notre réflexion dans les rapports que nous avons à entretenir avec le politique et le monde associatif.

Les journées d'étude de Courcelles ont permis de poser les bases de la discussion.

Il faut la poursuivre.

4) Notre place dans le syndicalisme mondial et européen.

La CGT a fait le choix, depuis les années 1990, de s'inscrire dans le mouvement syndical européen, notamment, mais pas seulement, en prenant sa place dans la CES, considérant la dimension européenne des luttes syndicales.

Son rôle et sa reconnaissance dans la CES lui permettent d'y porter, avec d'autres, un syndicalisme offensif et revendicatif.

Au niveau mondial, elle est impliquée dans la construction de la CSI pour l'établissement de normes mondiales de protection et de droits universels des travailleurs.

5) Enfin, au niveau de notre démocratie interne, il nous faut continuer à mieux articuler le rôle et le travail entre les instances qui constituent la direction de la CGT : le CCN, la CEC et le bureau confédéral.

Se pencher sur les 120 ans d'existence de la CGT nous aidera à revenir sur ce qu'est une confédération, quelle est sa valeur ajoutée, quel est le fondement de ses règles de vie démocratiques et de sa structuration.

L'amélioration de l'organisation du travail dans notre maison confédérale, partie intégrante de la confédération et de sa capacité d'impulsion et de création, doit retenir également toute notre attention.

Toutes ces questions ont toujours traversé la CGT, dans des contextes et des problématiques particulières en fonction des périodes de l'histoire.

Elles se débattent en permanence. Elles feront forcément l'objet des discussions préparatoires du prochain congrès, mais également des suivants. Pour l'heure, elles ont été tranchées par les orientations votées à notre 50ème congrès à une très large majorité, et la direction confédérale a été élue pour les mettre en œuvre.

Dans une situation de grande incertitude pour le monde du travail et les citoyens, la CGT a besoin de stabilité.

J'alerte sur ce qui, je le sais, peut paraître à certaines et certains d'entre vous, comme une possible solution pour sortir de notre crise interne.

Celle de mandater un collectif de direction, une sorte de groupe des sages, pour préparer le prochain congrès, anticipé, ou non.

Un collectif composé comment ? Se substituant à quelle instance ? Avec quelle feuille de route ? Décidé par qui ?

Ce serait la négation des travaux de notre congrès confédéral qui a élu une direction confédérale, et de nos statuts qui prévoient que le CCN élit un bureau proposé par la CEC, un Secrétaire général et un administrateur.

Oui il y a besoin d'ouvrir un débat collectif avec nos syndiqués pour préparer le prochain congrès de la CGT.

C'est le rôle de la Direction confédérale de l'organiser.

Ce sera au CCN de décider, rapidement, avec quel secrétaire général, quel bureau confédéral et quel administrateur nous allons mettre en œuvre les résolutions du 50ème congrès et préparer le 51ème.

D'ici là, il est urgent que la CGT reprenne sa place sur le terrain social, où elle est attendue: être auprès des salariés sur leurs revendications, faire des propositions qui leur permettent d'agir sur leurs lieux de travail, dans leur travail, et de se mobiliser.

La CGT doit reprendre la main, avec les salariés, sur le temps de travail, le travail du dimanche, les droits d'intervention, de représentation et d'organisation dans l'entreprise, l'augmentation des salaires, l'emploi, le contrat de travail...

Voilà, chers camarades, les réflexions que je souhaitais vous livrer, à l'ouverture de cette réunion, sur les enjeux que la CGT devra affronter.

Je serai, forcément, très attentif aux débats.

Assemblée générale des secrétaires généraux des organisations du CCN

Montreuil - 15 décembre 2014

Premières préconisations et propositions de la CFC :

1. Pour toutes dépenses ou investissements, trois devis minimums à partir de 5000 euros.
2. mettre en place un système imposant la double validation des engagements financiers. La banque prévoit la double signature sur les chèques à partir de 10 000 €, mais désormais les règlements s'effectuant par virement pour l'essentiel, nous proposons un système imposant la double signature l'administrateur + un autre camarade pour les virements supérieurs à 10 000 €.
3. Pour les dépenses ou investissements supérieurs à 10 000 € : validation par le BC.
4. Pour les dépenses ou investissements supérieurs à 20 000 € : avis préalable demandé à la CFC en amont de la décision, et validation par la CEC ensuite.
5. Chaque année présentation à la CEC avec le budget, d'un état prévisionnel des investissements prévus l'année suivante.
6. Doter si nécessaire certains véhicules d'un carnet de bord,
7. La question de la remise en place d'un poste de directeur administratif et financier, pour revenir à la situation d'avant 2013, est posée.
8. La gestion de l'ensemble « ressources humaines » des militants, et au moins dans un premier temps des premiers responsables d'organisations et des dirigeants confédéraux, doit faire l'objet de procédures collectivement validées : rémunération, logement, prises en charge de divers frais notamment. Le dispositif « politique des cadres » doit y être associé mais il n'est pas suffisant.
9. Enfin nous proposons une rencontre, dans un premier temps entre la confédération et les fédérations, afin d'échanger sur nos pratiques, nos règles de vie et procédures sur toutes ces questions : soit un échange entre trésoriers/administrateurs, soit pourquoi pas un échange entre les CFC de ces organisations.

Commission exécutive confédérale du 16 décembre 2014

Introduction de Samantha DUMOUSSEAU

Cher(e)s camarades,

L'assemblée des secrétaires généraux des organisations de la CGT de ce lundi a permis de mesurer l'état d'esprit des premiers dirigeants de la CGT.

Nous pouvons aussi nous féliciter du nombre d'interventions qui a permis un débat de fond pas seulement sur les dites affaires de Thierry. Plusieurs questionnements sont venus notamment sur notre processus revendicatif, la mise en oeuvre de nos orientations du 50ème congrès confédéral et la démarche et la stratégie des luttes.

Nous avons assisté à un débat lucide de qualité avec des organisations qui ont affirmé le souhait de sortir unis, rassemblés pour une crise qui touche l'ensemble de la CGT.

Nous avons tous écouté entendu les interventions des uns et des autres. Notre responsabilité aujourd'hui, via les différents échanges des secrétaires généraux de la CGT, est de jouer notre rôle de direction confédérale.

Une première analyse à chaud a été faite au Bureau confédéral hier soir. Il a semblé important de poursuivre ces réflexions avec les membres de la CEC dans un premier temps pour vérifier ensemble la démarche à prendre dans le contexte inédit dans lequel nous nous trouvons.

Ensuite, réfléchir cet après-midi à l'ordre du jour du CCN du 13 janvier. Il est de notre responsabilité, tout en tenant compte des différentes approches des camarades, de se projeter sur les suites qui vont bien au-delà du 13 janvier et du CCN de février.

Les organisations ont réaffirmé leur confiance aux membres de la direction confédérale pour piloter et réfléchir au processus à mettre en oeuvre dans l'ensemble des instances de direction. La CEC doit assumer son rôle en avançant des hypothèses et des propositions.

Nous avons besoin d'identifier les obstacles, les points de désaccord pour dépasser nos difficultés et être force de proposition dans l'objectif de redonner confiance aux militants, aux syndiqués et à l'ensemble du monde du travail. Aucun sujet ne doit être tabou dans nos réflexions, c'est ce qui est ressorti hier dans nos échanges.

La situation est telle, que nous ne pouvons uniquement sur des questions de principes dans l'organisation. Les débats doivent être poussés en lien avec la nécessité d'élever le mouvement social.

Nous vous proposons d'organiser la journée en 2 temps :

- Ce matin, poursuite du débat d'hier Commission exécutive confédérale du 16 décembre 2014

Page 1 sur 2

- A 12h, le Bureau confédéral se réunit pour en tirer les enseignements du débat afin de réfléchir aux propositions qui seront soumises cet après-midi en ce qui concerne l'ordre du jour du CCN du 13 janvier.

Il était prévu que la Commission Financière et de Contrôle fasse un rapport sur notamment toute la transparence financière à cette CEC. Etant donné du point d'étape qu'elle a transmis à la réunion des premiers dirigeants du CCN du 15 décembre, nous vous proposons donc de laisser la CFC continuer

son travail et que celle-ci donne ces préconisations à la CEC du 06 janvier. A cette occasion, nous serons amenés à voter sur des propositions pour mettre en place des règles financières.

Il y a une chose que je souhaite continuer à faire, c'est de raisonner. C'est la seule chose qui m'obsède à la place qui est la mienne, dans une situation qui, vous l'avez souligné, est extrêmement difficile.

J'ai une exigence à l'encontre de la CE confédérale, c'est de faire taire les rumeurs, de donner les éléments de vérité, et de ne pas en rajouter sur des montants qui me sont collés à la peau. C'est que des camarades cessent de reprendre les expressions publiées dans Les Echos et le Figaro de « dirigeant bling-bling » qui est la marque de fabrique de Nicolas Sarkozy. Je ne mérite pas ça.

La deuxième des choses, c'est que la Commission exécutive confédérale a une responsabilité particulière : nous avons été élus par le Congrès pour mettre en oeuvre les décisions des syndicats réunis en congrès. C'est notre responsabilité. J'allais presque dire, c'est notre seule responsabilité. Et il faut que collectivement et de manière individuelle, et je le dis aussi pour moi, nous soyons à la hauteur de cette responsabilité.

Le Bureau confédéral est là pour préparer les travaux de la CE confédérale et pour mettre en oeuvre.

J'ai parfois le sentiment de ne pas participer au même Bureau confédéral que d'autres camarades. Nous n'avons pas d'équipe au Bureau confédéral, je l'ai déjà dit et c'était l'objet de ma proposition (faite au CCN de novembre), constatant qu'il n'y avait pas d'équipe, de n'enlever personne mais de le renforcer, en appelant chacune et chacun à la responsabilité.

A peine mes propos livrés en bureau confédéral, ils sont déjà dans la presse. J'ai les éléments heure par heure. Ça veut dire que des camarades du Bureau confédéral ont communiqué à la presse mes propos alors que la réunion n'était même pas terminée. Et cela alors que j'en avais appelé précédemment à la responsabilité individuelle et collective de l'ensemble des membres du Bureau confédéral.

2

Je ne sais pas si l'expression « le ver est dans le fruit » est justifiée. Elle est dure et péjorative pour l'ensemble des camarades, mais quand même. Diriger une équipe qui n'en est pas une, je peux vous assurer que c'est une tâche extrêmement difficile. Chacune et chacun est devant ses responsabilités, devant sa conscience, devant sa morale, devant les engagements qu'il a pris, au regard de la situation.

Ce que j'ai entendu hier à la réunion des Secrétaires généraux -vous l'admettrez aisément, je n'ai pas les mêmes oreilles que tout le monde en ce moment- ce n'est pas forcément ce que vous pouvez entendre vous. Tout le monde n'a pas entendu la même chose. L'humain est ainsi fait.

J'ai entendu quand même une volonté de jeter le bébé avec l'eau du bain. Je peux le comprendre. De nombreux camarades pensent qu'une fois le Secrétaire général dégage, les choses vont se régler et que demain sera un jour meilleur... Au moins on aura un problème en moins. Certains camarades disent même que ça nous tirera des « affaires ». Moi, je n'ai pas « d'affaires » dans la CGT.

Ce sont sans doute les mêmes qui, pour les mêmes raisons, si j'avais dit hier que je démissionnais de mes responsabilités, m'auraient dit ce matin : tu as eu tort d'abandonner le navire.

C'est pour cela qu'il faut, à mon avis, identifier véritablement les difficultés qui sont les nôtres et essayer de trouver des solutions collectives.

Je ne crois pas aux solutions individuelles quand la problématique est posée de manière collective, même si je crois à la responsabilité individuelle. Je l'ai dit encore hier au Bureau, je prendrai mes

responsabilités, toutes mes responsabilités, et cela en lien avec la CE confédérale qui a la même pression que moi, celle qui vise à mettre en oeuvre les décisions des syndicats réunis en congrès. J'y insiste à nouveau.

J'ai identifié -pas tout seul, ce serait prétentieux- il y a déjà plusieurs semaines, les cinq problématiques que j'ai brièvement évoquées hier (voir intervention à la réunion des Secrétaires généraux). Je pense que, même si elles ne sont pas exhaustives, il faut mettre ces cinq problématiques sur la table dans les syndicats, maintenant. L'urgence, ce n'est pas d'attendre. L'urgence, c'est de faire en sorte

3

que collectivement, on puisse discuter, dans les syndicats, de ces cinq problématiques.

On ne s'en sortira pas collectivement, et la CGT non plus, si on n'a pas le courage d'affronter ces cinq questions. Elles dépassent notre élection au moment du Congrès confédéral. Qui était présent dans l'ancienne équipe peut dire aujourd'hui ne pas avoir remarqué que, déjà avant le 50ème Congrès, ces cinq questions-là étaient dans le paysage ?

Ce ne sont pas cinq questions nouvelles, posées par l'arrivée de Thierry Lepaon à la tête de la CGT, ou par la composition d'un nouveau Bureau confédéral.

On a réécrit le document d'orientation du 50ème congrès plusieurs fois, on le sait. Celles et ceux qui ont mis la main à l'écriture, à la dernière minute, pour que les questions puissent être exprimées de manière plus consensuelle que cela n'était prévu, ont eu pour objectif de rassembler les syndicats au 50ème Congrès, pour essayer de traverser la période qui était la nôtre à l'époque.

Pardonnez- moi de vous le dire aussi brutalement, mais ça, c'est notre histoire collective.

Nous avons commencé à débattre de ces cinq questions et je suis persuadé qu'elles ne seront pas réglées au 51ème Congrès des syndicats. Parce qu'elles traversent le mouvement ouvrier français, nos organisations, la société. Il faut avoir le courage de se dire qu'on n'a pas les solutions collectives à toutes les questions.

Est-ce un aveu de faiblesse de dire ça ? Je ne le pense pas. Je pense au contraire que c'est une force de savoir que notre CGT ne règle pas toutes les questions auxquelles elle est confrontée. L'enjeu, c'est bien le rassemblement de nos syndicats, de nos organisations, de nos militants.

Le pire serait que l'on réfléchisse, sans mener une activité syndicale revendicative et d'organisation. Car il y a de l'attente.

Les camarades ont fait part aussi hier de cette espèce de paralysie. On passe beaucoup de temps entre nous, mais pendant ce temps- là les problématiques demeurent. Des camarades au Bureau confédéral disaient hier : est-ce qu'on a raison

4

de maintenir nos rendez-vous « Partageons nos succès » ? Le pire serait de ne pas le faire, pas seulement parce qu'on l'a décidé, mais parce que si on veut discuter, il faut discuter aussi des luttes, des succès, de ce qui avance et aussi de ce qui n'avance pas.

On ne va pas avoir une CGT qui se regarde le nombril pendant des semaines encore ! Il faut que l'on puisse véritablement tourner la CE confédérale vers les syndicats, les organisations et qu'on entame les débats.

On ne peut pas rester complètement égocentrés comme on l'est aujourd'hui.

Je le disais tout à l'heure, la suite m'intéresse, c'est ce qui me fait réfléchir, forcément. Je ne serai pas un rat qui quitte le navire. J'ai trop d'amour-propre et trop d'amour pour la CGT pour dire : je m'en vais, débrouillez-vous. Ce ne serait pas responsable. Donc j'essaierai, tout le temps que je le peux, d'assumer mes responsabilités jusqu'au bout.

J'ai une dernière remarque que je voulais partager avec vous sur ce qui émerge de la réunion d'hier et qui me soucie.

J'ai beaucoup de respect pour le CCN et pour les secrétaires généraux des organisations, forcément. J'entends « il faut écouter les organisations », c'est vrai et je le dis le premier. Mais faisons attention de ne pas transformer la Confédération en une union nationale des syndicats ou une union nationale des organisations.

La Confédération, c'est plus qu'une accumulation des secrétaires généraux des organisations. Je pense qu'il y a une dérive quand j'entends dire « il faudrait réunir le CCN tous les mois, toutes les six semaines » ...

Et donc, il n'y a plus besoin de CE confédérale, il n'y a plus besoin de congrès des syndicats ! La direction confédérale, ce serait le reflet de ce que décident les organisations ? Ce serait la coordination des organisations ? Ça existe déjà dans le paysage syndical, ça s'appelle l'UNSA.

Nous, nous sommes autre chose. Nous sommes une direction élue par les syndicats réunis en congrès sur la base d'orientations. Et même s'il y a peu de syndicats ou de syndiqués qui se préoccupent du document d'orientation, du rapport d'activité, j'ai

5

trop de respect pour les camarades qui font cet effort- là, pour les mépriser. Travailler le document d'orientation ou le rapport d'activité, ce n'est pas obligatoire quand on est à la CGT, mais c'est essentiel si on veut s'occuper de l'avenir de la CGT. Et notre travail à nous, c'est de donner des éléments qui permettent la discussion dans les organisations avec un maximum de syndiqués.

Attention de ne pas considérer nos syndiqués comme étant des camarades qui se préoccupent peu de leurs affaires. Même s'ils ne lisent pas tout, même s'ils n'en lisent qu'un tiers ou la moitié, même s'ils ont des discussions qui peuvent paraître parfois déstructurées au regard de notre investissement dans les textes confédéraux, leur nature et leur portée, l'intérêt c'est d'avoir des textes qui sont à la fois validés par les syndicats réunis en congrès et qui sont aussi soumis à l'opinion publique. Il y a nous, la CGT, ses adhérents, mais aussi ceux qui nous regardent. Et il y a beaucoup d'observateurs attentifs dans ce pays, voire en Europe, qui regardent les productions de la CGT.

Vous remarquerez que si on nous reproche beaucoup de choses, on ne nous reproche jamais notre cohérence revendicative et notre cohérence d'organisation. Et c'est ça, me semble-t-il, la force de notre CGT.

- Aux organisations du CCN

Montreuil, le 17 décembre 2014

Note aux organisations de la CGT suite à la réunion de la CEC du 16 décembre 2014

La CE confédérale s'est réunie ce mardi 16 décembre pour faire un premier bilan de l'assemblée générale des secrétaires généraux des organisations qui s'est déroulée la veille. La CEC s'est déroulée sur la journée et s'est achevée à 19h30.

A l'occasion de la réunion des secrétaires généraux des organisations, un grand nombre d'interventions a pu avoir lieu, même si des organisations n'ont pas pu s'exprimer. Nous avons pu constater une diversité d'opinions et d'interrogations, tant sur la démission du secrétaire général et du bureau confédéral, que sur l'anticipation d'un congrès. De plus, il est encore nécessaire de poursuivre notre démarche de consultation des syndicats et de leurs organes de direction afin de transmettre tous les éléments d'appréciation aux syndiqués, à partir des premières préconisations de la CFC, le rapport du Bureau confédéral, présenté par Alain ALPHON-LAYRE, et de l'intervention de Thierry LEPAON à la CE confédérale du 9 décembre dernier. Il semble primordial que nos opinions ne se fondent pas sur la seule voix médiatique, qui vise à déstabiliser notre organisation porteuse de transformation sociale.

Unaniment, les camarades présents ont dénoncé la campagne médiatique contre la CGT créant des amalgames malsains sur la notion « d'affaires » entretenant parmi l'opinion publique et les salariés l'idée du « TOUS POURRIS ».

Cette campagne facilitée en interne est inadmissible et nécessite un rappel ferme à nos règles de vie et de notre démocratie interne. Cette campagne pèse sur l'appréciation de la situation par les militants et syndiqués dans les entreprises confrontés, chaque jour, aux réactions des salariés, des autres organisations mais aussi du patronat et du gouvernement, qui tentent de profiter de cette situation pour mettre hors-jeu, la CGT, dans un contexte lourd d'enjeux pour le monde du travail.

Nous pouvons tous nous féliciter de l'implication des syndiqués, des syndicats qui luttent actuellement et mènent les campagnes dans l'ensemble des élections, dont, notamment, celle de la Fonction publique, dans cette période d'attaque violente contre notre organisation.

La CE confédérale n'a évacué aucune question, ni celle de la démission du secrétaire général, ni celle de l'ensemble des membres du bureau confédéral. Elle reconnaît la gravité des faits et des dysfonctionnements et qui ont logiquement choqués des syndiqués et des salariés confrontés aux dures réalités de la vie quotidienne. Ces fautes, contraires aux valeurs fondamentales que porte depuis

Toujours la CGT, mettent en avant également les responsabilités collectives et le besoin de procédures financières et de règles de vie collective.

Pour autant, la CE confédérale refuse tout amalgame. Elle réfute toute idée d'enrichissement personnel et de malversation du secrétaire général de la CGT. Elle souligne l'intégrité et l'honnêteté de Thierry LEPAON, sa volonté de préserver, avant tout, l'avenir et la cohésion de la CGT malgré des attaques personnelles et un déferlement médiatique indigne. En aucun cas, Thierry LEPAON n'a tiré profit personnel de son mandat de secrétaire général.

La CE confédérale a également mis en avant des difficultés notamment sur un problème de cohésion au sein du bureau confédéral qui nécessite des modifications concrètes.

Cependant, elle a considéré d'une part, qu'il fallait laisser du temps au processus de consultation et d'autre part, que des décisions aussi importantes et inédites ne pouvaient se prendre avec les instances de la CGT sous pression externe.

Elle a aussi insisté sur le besoin de continuité dans l'animation de la Confédération dans une période où le MEDEF et le gouvernement multiplient les attaques contre le monde du travail comme, par exemple, la proposition de la loi MACRON.

La CEC estime qu'il serait dangereux pour la CGT d'avoir une vacance de direction créant un vide à la tête de la CGT durant « la trêve des confiseurs », qui ne ferait qu'accentuer le trouble et les inquiétudes parmi les militants et les syndiqués.

En conséquence, la CE confédérale se réunira les 6 et 7 janvier 2015 pour valider des propositions d'évolution totale ou partielle de la composition du bureau confédéral qui seront faites au CCN. Ce délai permettra au secrétaire général d'avoir sa propre réflexion y compris sur la poursuite de son mandat.

La CEC a confirmé la nécessité de la tenue des rencontres interrégionales du début d'année et l'élaboration rapide d'un plan de travail, de visites de syndicats pour chacun de ses membres, pour aller à la rencontre des militants et des syndiqués, en lien avec les structures territoriales et professionnelles.

Les ordres du jour des deux prochains CCN porteront sur les éléments suivants :

Ordre du jour du CCN extraordinaire du 13 janvier 2015 :

- Présentation des dispositions adoptées par la CEC sur les règles et nouvelles procédures financières par la confédération.
- Place et rôle des instances de la direction confédérale et propositions issues de la CEC des 6 et 7 janvier 2015 sur l'évolution des responsabilités au sein du bureau confédéral (secrétaire général, administrateur et autres membres)

Ordre du jour du CCN ordinaire des 3 et 4 février 2015 :

Nous pourrions faire un premier bilan sur la mise en oeuvre de nos orientations du 50ème congrès confédéral, qui doivent nous servir à préparer le 51ème congrès, via les cinq points développés par Thierry lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2014 :

1. Notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait de rentrer par la porte du travail.
2. Le processus de construction des luttes.
3. Le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif.
4. Notre place dans le syndicalisme mondial et européen.
5. Notre démocratie interne.

Ensuite, un débat sur initiative et modalités d'action interprofessionnelle décidées au CCN de novembre et enfin un débat sur le projet de syndicalisation des privés d'emploi et des précaires ainsi que l'élection du conseil national des privés d'emploi.

La permanence de la Direction confédérale



AUX SYNDIQUES DE LA CGT

Montreuil, le 19 décembre 2014

Chères et Chers Camarades,

C'est la deuxième fois que je vous écris.

Je me suis adressé à vous dès le 5 novembre après la parution de l'article du Canard Enchaîné, faisant état des travaux effectués par la Confédération dans l'appartement mis à ma disposition.

A ce moment déjà, je vous ai dit combien je comprenais votre émotion.

Depuis, des informations partielles et souvent partiales, des sommes totalement extravagantes concernant la prime qui m'a été versée à mon départ de Normandie, ont été jetées en pâture aux médias, visant à mettre en doute mon honnêteté et la sincérité de mon engagement syndical. En créant des amalgames malsains sur la notion « d'affaires », dans l'esprit des salariés et dans l'opinion publique, cette campagne médiatique visait à entretenir l'idée du « tous pourris », et par là, à porter atteinte à toute la CGT et à ses adhérents.

Cette campagne médiatique, facilitée en interne de manière inadmissible, touche au cœur les syndiqués de la CGT car les valeurs de la CGT sont mises en cause, des valeurs d'honnêteté, de dévouement et de probité.

Je ne peux pas accepter cela. Ce n'est pas d'abord à moi que je pense, mais à chacune et chacun d'entre vous qui faites la CGT d'aujourd'hui, qui avez fait la CGT d'hier, et qui ferez celle de demain.

Au moment où chacune et chacun d'entre vous s'apprête à prendre des congés, il est primordial que vous disposiez de tous les éléments utiles pour apprécier les faits et vous forger votre propre opinion.

Permettre à chaque syndiqué-e d'accéder à toutes les informations est à mes yeux une étape essentielle pour que nous puissions prendre ensemble les bonnes décisions pour la CGT.

Depuis le début de la campagne médiatique qui me met en cause, je souhaite que toute la transparence soit faite à l'égard de la CGT, de ses syndiqués, et au-delà à l'égard des salariés.

Si je ne suis pas revenu vers vous plus tôt, c'est parce que j'ai fait le choix de respecter la démocratie de notre organisation en réservant aux instances de direction que vous avez élues mes explications et mes analyses, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

Respecter les règles que nous nous sommes fixées, décider hors de la pression des médias, est un enjeu démocratique essentiel pour la CGT.

Ainsi, depuis début novembre, la Commission exécutive confédérale s'est réunie quatre fois. Dès début novembre, la Commission financière de contrôle, élue par les syndicats en congrès, a travaillé.

J'ai personnellement donné tous les détails concernant la prime qui m'a été versée par le Comité régional CGT de la Normandie lors du Bureau confédéral du 2 décembre et de la Commission exécutive confédérale du 9 décembre. Je sais que cette prime fait débat dans la CGT.

.../...

J'ai souhaité partager ces informations avec les secrétaires généraux de vos organisations, et recueillir leur appréciation le 15 décembre dernier. La Commission exécutive confédérale a tiré les premiers enseignements de cette réunion dès le lendemain.

Tous ces éléments sont désormais disponibles sur le site de la CGT : www.cgt.fr que je vous invite à consulter.

Le 6 janvier, la Commission exécutive confédérale se réunira à nouveau et vos organisations se réuniront, au cours d'un CCN cette fois, le 13 janvier, afin de prendre des décisions au sujet des procédures et des règles de vie à adopter pour que nos décisions soient plus collectives et plus sécurisées en matière financière.

Le CCN devra aussi prendre des décisions concernant les propositions de la direction confédérale sur l'évolution des responsabilités au sein du Bureau confédéral, le secrétaire général, l'administrateur et les autres membres.

Dès début janvier, il nous faut surtout nous tourner vers les salariés et construire ensemble l'action que nous avons décidée au premier trimestre 2015 sur les sujets centraux que sont l'emploi, les salaires, la protection sociale, le développement de la production industrielle et les services publics.

Dans cette période où le patronat et le gouvernement multiplient quotidiennement les attaques contre les droits d'expression des salariés, cherchent à déréglementer le travail et à toujours moins le payer, l'objectif de la campagne médiatique est de faire mettre un genou à terre à la CGT. Ne soyons pas dupes.

La CGT est traversée par des questionnements sur ses orientations. Ces questions de fond étaient déjà présentes bien avant fin octobre. Elles portent sur la manière de construire un processus de mobilisation, dans un contexte politique difficile, où la tentation du repli sur soi et de la résignation progresse. Elles concernent le choix qu'a fait la CGT de permettre aux salariés de bâtir leurs revendications pour transformer leur travail et la société, mais aussi sur le rapport que la CGT entretient avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif, sa place dans le syndicalisme européen et mondial et le sens même du mot « confédération ».

Ces questions sont posées aux syndiqués de la CGT. C'est ensemble que nous allons devoir construire les réponses en partant de vos expériences, de vos engagements, de vos espoirs, de vos succès et de vos difficultés.

Première organisation syndicale en France qui fêtera ses 120 ans en 2015, la CGT est une confédération qui a pour objectif de rassembler les salariés, quels que soient leur métier, leur âge, leur catégorie, leur lieu de vie et leurs opinions personnelles, pour faire converger les revendications et les luttes, parce qu'on est plus fort ensemble.

Ma responsabilité de secrétaire général de la CGT, ma seule priorité et mon unique ambition personnelle est de conduire les débats et de rassembler la CGT pour lui donner de la force.

Malgré les épreuves que nous traversons, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2015, souhaitant sincèrement que nous continuions, sans relâche, à construire une CGT accessible, utile et solidaire pour le monde du travail.



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT

CEC du 6 janvier 2015
Intervention de la CFC : propositions et préconisations.

La CFC propose :

1) – de nouvelles procédures financières (cf ci jointes).

Ces procédures sont pour partie celles applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, mais intégrant les préconisations suivantes :

- Pour toutes dépenses ou investissements, trois devis minimums à partir de 5000 euros,
- double validation des engagements financiers supérieurs à 10 000 € : administrateur + un autre camarade (directeur de l'administration), ou en cas de besoin d'autres camarades désignés par le BC. Donc concrètement double validation pour l'engagement d'une dépense (devis, bon de commande) et double validation pour son paiement.
- dépenses ou investissements supérieurs à 10 000 € : validation par le BC,
- dépenses ou investissements supérieurs à 20 000 € : avis préalable demandé à la CFC en amont de la décision, et validation par la CEC ensuite.
- chaque année présentation à la CEC avec le budget, d'un état prévisionnel des investissements prévus l'année suivante,

2)- Concernant le directeur de l'administration, qu'on pourrait aussi appeler « directeur de la Maison confédérale » : même si nous pensons que la remise en place de ce poste ne règlera pas tous les problèmes (car il y avait un directeur de l'administration en 2013 ce qui n'a pas empêché certaines dérives), nous estimons nécessaire qu'il y ait à la confédération un Directeur de l'administration, qui pourrait être placé sous l'autorité de l'administrateur et/ou du bureau confédéral. Ce Directeur de l'administration, devrait avoir en charge de superviser l'ensemble du fonctionnement de la maison confédérale : l'administration, les finances, les services généraux et les ressources humaines. Il doit en plus être le représentant de l'employeur pour les salariés, donc président du CE, du CHSCT, chargé des négociations salariales, etc...

Nous avons donc intégré ce poste dans notre proposition de nouvelles procédures. Si la CEC valide cette proposition, il sera donc nécessaire d'engager alors le recrutement correspondant.

3) Concernant les salaires :

Toutes les interrogations listées précédemment dans la première partie de l'intervention de la CFC montrent que ce dossier est très complexe.

Considérant qu'il n'est pas envisageable de prendre des décisions sans une large consultation et un travail de fond, la CFC fait les propositions suivantes :

mettre en place un groupe de travail chargé de faire des propositions à la CEC, ce groupe qui pourrait être d'une dizaine de personnes maximum, nous proposons qu'il soit composé de :

- l'administrateur,
- l'éventuel directeur de l'administration,

- le responsable RH de la confédération,
- deux membres de la commission politique des cadres,
- deux membres de la CFC,
- deux membres du CCN (une FD, une UD)
- un membre de la CEC chargé du pilotage.

Ce groupe de travail serait chargé de discuter de l'ensemble des questions posées précédemment sur toutes les questions salariales, du suivi post-mandat des salariés, y compris en travaillant en lien avec d'autres organisations du CCN.

Cette commission pourrait présenter dans un premier temps, au plus tard fin juin 2015 puis régulièrement, ses travaux à la CEC, pour validation après débat, en ayant pour objectif d'avoir plus de transparence, et des prises de décisions plus collectives.

4) – **Concernant la gestion de l'ensemble des « ressources humaines » des militants, et au moins dans un premier temps des dirigeants confédéraux**

Cela doit faire l'objet de procédures collectivement validées : rémunération, logement, prises en charge de divers frais pour assurer son mandat.

C'est évidemment un dossier complexe. Nous avons une situation actuelle, qui a le mérite d'exister mais qui doit être améliorée, au moins dans un premier temps en terme de transparence et de procédures.

Le dispositif « politique des cadres » doit être associé à la réflexion, mais il ne nous semble pas suffisamment étoffé pour gérer l'ensemble de ces questions. Il y a donc besoin de le compléter, de voir avec la commission « politique des cadres » quelles évolutions seraient envisageables.

Ces questions de « ressources humaines », dans un second temps pourrait être élargie aux organisations du CCN (UD, FD, CR). En effet les mêmes problématiques se posent : niveau des rémunérations, logements, moyens matériels pour mener son mandat...

C'est pourquoi nous proposons une rencontre, tout d'abord entre la confédération et les fédérations, afin d'échanger sur nos pratiques, nos règles de vie et procédures sur toutes ces questions. Cela pourrait se faire soit par un échange entre trésoriers/ administrateurs, soit pourquoi pas un échange entre les CFC de ces organisations.

5) - **Véhicules** :

Si un véhicule est considéré comme véhicule de fonction, et non pas véhicule de société, il devient un avantage en nature pour le militant concerné, et doit être alors déclaré comme tel avec cotisations sociales à verser.

Tous les autres véhicules (sauf peut être le scooter et le Renault Master) doivent être doté d'un carnet de bord.

6) – **Pour améliorer la connaissance des situations**

Afin d'éviter les évènements que nous venons de connaître, nous pensons qu'il est judicieux d'informer les salariés de la confédération et l'ensemble des dirigeants que, s'ils ont connaissance d'une situation qui leur paraît anormale, ils peuvent en informer soit le secrétaire général, soit l'administrateur, soit le président de la CFC.



CGT : la commission exécutive confédérale poursuit ses travaux

La commission exécutive confédérale (CEC), réunie ce jour, a examiné les propositions faites par la commission financière de contrôle de la CGT.

Elle validera demain des décisions qu'elle soumettra au comité confédéral national du 13 janvier.

Au terme de cette première journée, rien n'est encore définitivement acté.

La CEC poursuivra ses travaux mercredi 7 janvier.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 6 janvier 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Commission exécutive confédérale des 6 et 7 janvier 2015

Relevé de décisions

Préparation du CCN du 13 janvier 2015 :

Les travaux de la CE confédérale des 6 et 7 janvier 2015 préparatoires au CCN du 13 janvier ont acté :

- Par un vote à l'unanimité, sur la base des éléments recueillis par la CFC et après évaluation du résultat des investigations quant à la situation générée par de nombreux dysfonctionnements de valider les propositions de renouvellement des procédures financières, le recrutement d'un Directeur administratif, l'élaboration et la définition des règles communes aux dirigeants des organisations de la CGT.

Ces propositions seront soumises au CCN, leur objectif est d'assurer, pour l'avenir, toute la clarté et la transparence nécessaires conformément aux valeurs de la CGT (Cf. annexes).

- La démission du Secrétaire général et de l'ensemble des membres du Bureau confédéral en vue de proposer une nouvelle équipe de dix membres (Bureau confédéral, Secrétaire général et Administrateur) devant être crédible, acceptable, responsable pour rassembler la CGT. Cette proposition a été adoptée à la majorité (34 « pour », 12 « abstention » et 4 « contre »)

Une nouvelle réunion de la CE confédérale aura lieu lundi 12 janvier pour arrêter les propositions du secrétaire général concernant le futur bureau confédéral ainsi que l'administrateur et le secrétaire général qui sera soumise au vote du CCN.

Dès aujourd'hui, le dispositif autour du secrétaire général est mis en place (3/4 camarades) pour travailler les propositions. Ce collectif prendra toutes les dispositions pour être à l'écoute et recevoir les suggestions, propositions et opinion des dirigeants.



Dans la période, la CGT continue à prendre toute sa place dans l'activité revendicative, notamment dans les négociations en cours (ARCCO, AGIRC, dialogue social, etc.) dans le suivi des actions et initiatives engagées (initiatives interrégionales « partageons nos succès »), la responsabilité d'assurer le lancement du bi-média NVO (souscription et abonnements).

La CE confédérale condamne l'attentat meurtrier à Charlie Hebdo, qui a causé la mort de onze personnes. La Direction confédérale appelle dès ce soir à un rassemblement parisien avec la présence d'une délégation de la Direction confédérale.



Dispositions adoptées par la CE confédérale des 6 et 7 janvier 2015 sur les nouvelles procédures financières de la confédération afin de se doter de règles claires, transparentes et communes conformément au mandat donné par le CCN

1. Mise en place de nouvelles procédures financières (Cf. ci-jointes),

Applicables immédiatement, complétant les procédures précédentes avec les éléments suivants :

- Pour toutes dépenses ou investissements, trois devis minimums à partir de 5 000 euros ;
- Double validation des engagements financiers supérieurs à 10 000 euros : administrateur + le directeur de l'administration. Donc, concrètement, double validation pour l'engagement d'une dépense (devis, bon de commande) et double validation pour son paiement ;
- Dépenses ou investissements supérieurs à 10 000 euros : validation en amont par le Bureau confédéral ;
- Dépenses ou investissements supérieurs à 20 000 euros : information en amont de la CFC, et validation par la CEC ensuite ;
- Chaque année présentation à la CEC avec le budget, d'un état prévisionnel des investissements prévus l'année suivante.

2. Poste de directeur de l'administration.

La CE confédérale décide de recruter un directeur de l'administration pour assurer la coordination et la cohérence du département Administration confédérale composé de quatre pôles : ressources humaines, comptabilité/gestion, services généraux et informatique.

Il sera sous la responsabilité de l'administrateur et du Bureau confédéral. Le rôle de l'administrateur devra être précisé lors du CCN du 13 janvier 2015.

3. Définition de règles communes concernant les dirigeants des organisations

La CEC propose au CCN de créer un groupe de travail confédéralisé. Il travaillera par étape, la première consistera à mettre plat, en toute transparence, les moyens mis à disposition des dirigeants confédéraux pour exercer leur mandat

Il procèdera ensuite à un état des lieux des pratiques des organisations et des problématiques rencontrées afin de s'approprier des expériences et de pousser ensemble la réflexion.

Il s'attachera à définir :

- Les principes politiques qui doivent fonder la prise en charge des dirigeants ;
- Le cadre de prise en charge des dirigeants confédéraux ;
- Les règles communes au niveau des organisations.

Il travaillera en lien avec le collectif politique des cadres et la commission FNI et rendra ses propositions à la CE confédérale, puis au CCN d'ici juin 2015.



RÈGLES DE VIE ET PROCÉDURES FINANCIÈRES DE LA CONFÉDÉRATION

Applicables au 7 janvier 2015

Les règles de vie concernant les questions financières à la Confédération obéissent à plusieurs impératifs :

- elles régulent le rapport de chacun avec les moyens financiers de l'organisation syndicale ;
- elles contribuent à la nécessaire rigueur de gestion des moyens confédéraux ;
- elles assurent un traitement égal pour tous ;
- elles facilitent le travail du service comptable.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le suivi financier des activités, initiatives et projets est assuré par :

- l'Animateur pour les activités des espaces, sur la base des budgets adoptés en début d'exercice ;
- l'Animateur de l'espace pour chaque initiative spécifique (c'est-à-dire concernant un espace), sur la base d'un budget défini préalablement ;
- le responsable désigné par le Bureau confédéral ou la Commission exécutive pour chaque initiative confédérale (c'est-à-dire concernant l'ensemble de la confédération) sur la base d'un budget défini préalablement ;
- le membre du BC ou de la CE en charge du projet pour chaque projet confédéral sur la base d'un budget établi préalablement.

Tous ces budgets sont définis en accord avec l'Administrateur et/ou le Directeur de l'administration par délégation, dans le cadre des orientations adoptées par la Commission exécutive confédérale.

Suite à la loi obligeant la confédération à faire certifier ses comptes dans le cadre des nouvelles obligations comptables, aucun remboursement ne pourra être honoré s'il n'est pas justifié de façon précise.

LES COMMANDES ET LES REGLEMENTS DE FACTURES :

► Procédure concernant les commandes :

Tout engagement de dépense doit s'inscrire dans les budgets définis (budget d'espace, d'initiative, de projet). Toute dépense doit faire l'objet d'un bon de commande établi par l'Animateur de l'espace et avoir le visa du Directeur de l'administration. Aucune commande passée sans le visa de la direction financière ne sera honorée.

Ce bon de commande devra être présenté accompagné de plusieurs devis, 3 minimums à partir de 5000€ de dépenses.

Il comporte trois exemplaires :

- un pour le fournisseur,
- un pour l'espace ou le département émetteur,
- un pour le service comptable.

Tous les fournisseurs ont été avisés qu'aucune facture ne sera honorée s'il n'y a pas de bon de commande et si celui-ci n'est pas visé par l'Administrateur et/ou le Directeur de l'administration par délégation. Ils sont également avisés des conditions de paiement.

Les commandes des fournitures de bureau, de plateaux repas et de boissons ne peuvent être effectuées que par l'Administration confédérale.

► Règlement des factures :

Tout règlement dont les dépenses ou investissements dépassent 10 000€ doit faire l'objet d'une double signature par les personnes habilitées.

Les personnes habilitées sont l'administrateur et le Directeur de l'administration.

En cas de besoin, (période de vacances, de remplacement...) le bureau confédéral peut habiliter une ou plusieurs autres personnes.

La vérification de la fourniture et de la conformité de la facture est assurée par l'Animateur (ou le responsable de l'initiative, du projet).

Elle doit être transmise au service comptable sans délai, accompagnée du bon de règlement. Ce bon vaut autorisation par l'animateur de l'espace de régler cette facture. Il précise l'imputation budgétaire. Il doit être rempli dans sa totalité.

La facture doit être obligatoirement accompagnée d'un exemplaire du matériel s'il s'agit d'une impression ou d'une édition.

Le délai de règlement est de 30 jours fin de mois à réception de la facture au service comptable.

Tous les règlements de factures se font par virement (demander un RIB aux fournisseurs).

LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

Sont concernés les frais engagés pour des déplacements liés à l'activité.

Une fiche de remboursement de frais doit être remplie et visée par l'animateur. Le règlement sera effectué par virement les 15 ou 30 du mois, sous réserve d'un délai de traitement de 5 jours.

Tous les justificatifs doivent obligatoirement être joints (notes de restaurant, d'hôtel, billets de train, d'avion, tickets de parking, de péage, etc.)

► **Transports :**

Les règles de remboursement des déplacements sont les suivantes :

- transports : SNCF 2^{ème} classe exclusivement.
- les déplacements par avion doivent être justifiés par des destinations mal desservies par le train.
- les déplacements en véhicule personnel sont remboursés sous réserve de l'aval préalable de l'Administrateur ou du Directeur de l'administration par délégation. Dans ce cas, les déplacements quels qu'ils soient sont remboursés sur la base du forfait kilométrique en vigueur (voir annexe).
- les locations de voiture doivent être exceptionnelles et justifiées ;
- la prise en charge des repas en déplacement de travail s'effectue sur justificatif.

► **Hébergement et repas à Montreuil :**

Le remboursement de ces frais, pour les camarades en déplacement sur mandat ou sollicitation confédérale, se fait sur justificatif obligatoire.

Hébergement :

La réservation s'effectue par l'intéressé. Une liste d'hôtels à proximité de la Confédération est disponible.

La prise en charge est plafonnée à un montant déterminé (cf. annexe). Pour un déplacement à Montreuil, tout dépassement sera retenu sur le montant global du remboursement. Pour un déplacement en province, chaque camarade doit veiller, dans la mesure du possible, à ne pas dépasser le plafond (cf. annexe).

Repas du soir :

La prise en charge est plafonnée à un montant déterminé (cf. annexe). Tout dépassement sera retenu sur le montant global du remboursement.

Repas du midi :

Seuls les repas pris au self de la Bourse nationale du travail donnent lieu à une prise en charge. Celle-ci est fixée à un montant respectant la limite réglementaire non soumise à cotisations

sociales. Les personnels de la Confédération qui perçoivent une indemnité mensuelle de repas ne bénéficient pas de cette prise en charge.

► Téléphone mobile :

Un contrat groupe est passé entre la Confédération et un opérateur. Il peut s'appliquer aux conseillers confédéraux. La confédération prend en charge une quote part de leurs communications, le surplus étant à la charge de l'utilisateur. **Aucun autre abonnement ne donne lieu à remboursement.**

► Possibilité d'une avance confédérale par le service comptable :

Une avance permanente peut être accordée aux camarades qui ont des déplacements réguliers qui leur occasionnent des engagements financiers personnels significatifs. Le montant est à déterminer avec le Directeur de l'administration. Cette avance ne dispense pas de la régularisation régulière et de la justification des dépenses.

À la fin du mandat, le remboursement de cette avance ou le solde sera restitué à la confédération.

► Gestion spécifique des dépenses et des avances de l'Espace Europe International :

↳ Missions extérieures :

L'Espace Europe/International est géré par l'Animateur qui signe toutes les autorisations de dépenses ainsi que les avances pour les missions extérieures.

Avances de trésorerie par virement (prévoir un délai de 5 jours pour effectuer l'avance) : elles diffèrent selon les continents en fonction des barèmes de l'administration fiscale (cf. annexe).

Au retour de la mission, la note de frais (avec justificatifs joints) doit être visée par l'animateur et régularisée dans la semaine du retour avec l'avance accordée.

↳ Les repas communs :

✓ Réservation des repas

Lorsque des initiatives organisées à Montreuil prévoient un repas commun, toute commande de repas doit se faire au service comptable avec confirmation par mail. Aucun service ne peut commander en direct auprès du restaurant de la Bourse nationale du travail, ni d'autres traiteurs.

Lors de la commande, il faudra préciser :

- la date et l'heure du repas,
- la formule choisie,
- l'imputation budgétaire et le motif précis du repas,
- le nom des participants,
- le responsable de la commande.

Lorsqu'il s'agit d'une réunion d'instance, de collectif, de commission, une participation financière est demandée aux participants (hors personnel technique).

Lorsqu'il s'agit d'un colloque, d'un débat, d'un forum auquel la participation est volontaire, une contribution financière est également demandée (cf. annexe).

Il existe plusieurs formules de restauration :

- au plateau self-service : une carte d'accès est disponible au service comptable. Elle doit y être restituée avec les tickets correspondants en fin de repas ;
- la réservation d'un espace dans le patio derrière les rideaux bleus : repas complets servis à table ou sous forme de buffet.

Les réservations doivent préciser le nombre de repas au plus juste, sachant qu'il est possible de modifier le nombre jusqu'à la veille de l'initiative. Au-delà, la totalité des repas commandés est facturée par la société de restauration. C'est pourquoi le point sur le nombre de repas à commander devra être fait la veille avec l'animateur en charge de l'activité.

✓ *Repas commun pris à l'extérieur :*

Ils ne peuvent être qu'exceptionnels. Ils doivent être justifiés par une facture remise par le restaurateur. Il doit être précisé sur la note de remboursement de frais les noms des camarades qui ont déjeuné. Une participation financière sera demandée aux participants (cf. annexe).

BILLETS TOURISTRA :

Toute commande de billets auprès de l'agence TOURISTRA doit faire l'objet d'un bon de commande (disponible au service comptable) adressé par fax (01.55.82.80.50) ou mail (montreuil@touristravacances.com) adressé à l'agence avec copie obligatoire au service comptable.

Ce bon, qui doit revêtir la signature de l'animateur de l'espace, doit préciser :

- la date du déplacement ;
- le lieu de destination ;
- les réductions éventuelles ;
- l'imputation budgétaire et le motif précis du déplacement.

L'agence dispose d'un code identifiant chacune des activités confédérales. Il convient de bien préciser l'activité correspondante (activité d'espace, association, FNI, référent, CoGiTiel, etc.).

L'agence remet la facture accompagnée du bon de commande au service comptable qui assure la vérification avant le paiement. Si le bon n'est pas signé, il est renvoyé au service concerné.

Les déplacements en train (TGV) sont à privilégier (l'usage de l'avion doit être exceptionnel et justifié).

Les réservations faites à l'avance permettent de bénéficier de réductions avantageuses.

Les déplacements par avion doivent utiliser les réductions à demander à l'Administration confédérale.

Toute annulation comporte des frais. Ceux-ci sont conséquents lorsque l'annulation est postérieure à la date de départ.

DEPENSES DE COMMUNICATION (cf. annexe) :

La communication confédérale est gérée par le Département information & communication qui dispose pour cela de son propre budget annuel et d'un budget de communication des espaces.

Chaque année, le Département information & communication conçoit ainsi ses budgets tenant compte des besoins des espaces et de l'actualité syndicale. Chaque animateur d'espace travaille avec le Département information & communication pour l'utilisation de ce budget. Ceci répond au besoin d'un suivi pour une cohérence générale et une mise en commun de la communication confédérale.

Seul le Département communication présente donc des bons de commande relatifs à la communication auprès du service comptable.

GESTION DES INITIATIVES CONFEDERALES OU DES PROJETS CONFEDERAUX :

Ils font l'objet d'une décision du Bureau confédéral ou de la Commission exécutive.

Toute demande doit être présentée avec un budget préalablement étudié avec la direction financière, et fait l'objet d'une délibération formalisée dans un relevé de décisions du BC ou de la CE.

Toute dépense liée à la réalisation d'une initiative confédérale suit le circuit du bon de commande et du bon de règlement de facture.

Pour les repas, les commandes sont passées par l'intermédiaire du service comptable. Le nombre de repas doit être évalué au plus raisonnable et confirmé une semaine avant l'initiative auprès du service comptable. Il est souhaitable qu'une contribution financière soit demandée aux participants. Une caisse avec des tickets repas est mise à la disposition des Espaces. Un comptable peut venir en renfort pour la vente de ces tickets repas.

Les notes de frais, accompagnées des justificatifs relatifs à ces initiatives, sont vérifiées par l'Animateur. Elles sont réglées par le service comptable les 15 ou les 30 du mois par virement bancaire (joindre un RIB).

CONVENTIONS ET PROJETS EUROPEENS :

Gestion de conventions et de projets européens :

Toutes les conventions ou accords de partenariat engageant la confédération dans la gestion de projet faisant appel à des financements nationaux, européens ou autres ne peuvent être signés que par le Secrétaire général ou l'Administrateur.

Une copie sera transmise au Responsable des services financiers.

Tout projet nouveau doit être validé par l'Agence d'objectifs CGT.

Les budgets prévisionnels doivent être élaborés en accord avec la direction financière. Les commandes relatives à ces projets obéissent aux mêmes procédures que toute commande confédérale.

L'original des contrats doit être conservé au service comptable.

INVESTISSEMENTS CONFEDERAUX :

Il s'agit du patrimoine de la CGT. Par investissement on entend :

- le matériel de bureau et le mobilier,
- le matériel informatique (ordinateurs, portables, imprimantes, rétroprojecteurs...),
- les programmes informatiques,
- le matériel de communication (fax...),
- le matériel audiovisuel (DVD, photos, radios, télévisions...),
- le matériel machines (photocopieurs...).
- les travaux.

Aucun investissement ne peut se faire sans l'accord de l'Administrateur ~~et/ou~~ du Directeur de l'administration

Chaque année, présentation à la Commission Exécutive Confédérale, avec le budget confédéral, d'un état prévisionnel des investissements pour l'année suivante.

Tout investissement ou travaux, prévu ou non, d'un montant supérieur à 10 000€ doit avoir l'aval du Bureau Confédéral (relevé de décisions). Pour tous investissements ou travaux, prévus ou non, d'un montant supérieur à 20 000€, la Commission Financière de Contrôle sera informée en amont et la Commission Exécutive Confédérale décidera ensuite (relevé de décisions).

Tout investissement fait l'objet d'un bon de commande établi par l'Administration confédérale.

GESTION DU MATERIEL SYNDICAL :

Le matériel syndical (matériel de manifestation, matériel de syndicalisation, cadeaux et objets personnalisés...) est géré à la Boutique du matériel syndical (poste 81.00).

Aucune commande n'est honorée si le règlement n'est pas joint.

Les brochures, livres, DVD et tous produits destinés à la vente doivent être élaborés avec la Gestion, notamment pour la détermination du prix de revient et la mise en vente par la boutique.

ATTRIBUTION DE MATERIEL INFORMATIQUE :

La mise à disposition de matériel informatique (ordinateur portable, clé 3G etc.) doit émaner d'une demande de l'Animateur directement auprès du Directeur de l'administration. Après accord de celui-ci, le matériel mis à disposition sera sous la responsabilité de l'utilisateur tant pour son entretien que pour sa protection.

PROJET INFORMATIQUE :

Toute demande en rapport avec des projets informatiques (développement, achat de logiciels, conception interne ou externe etc.) devra être déposée à l'Administration fédérale afin d'être examinée par le comité du plan informatique.

NB : les imprimés relatifs aux règlements bancaires sont disponibles sur un présentoir devant le service comptable (2ème étage).

ANNEXE COMPLÉMENTAIRE POUR LES MEMBRES DE LA DIRECTION CONFÉDÉRALE (CE / CFC)

Possibilité d'une avance confédérale par le service comptable :

Une avance permanente peut être accordée aux camarades qui ne bénéficient pas de moyen de règlement de leurs organisations les ayant présentés à la CE ou à la CFC confédérale et qui ont des déplacements réguliers qui leur occasionnent des engagements financiers personnels significatifs. Le montant est à déterminer avec l'Administrateur et/ou le Directeur de l'administration par délégation. Cette avance ne dispense pas de la régularisation régulière et de la justification des dépenses. À la fin du mandat, le remboursement de cette avance ou le solde sera restitué à la Confédération.

Dotation en moyens informatiques et téléphonie mobile (cf. note annexée) :

Toute dotation (ordinateur portable, clef 3G, téléphone ...) doit émaner d'une demande de l'intéressé(e) auprès de l'Administrateur et/ou du Directeur de l'administration par délégation. Pour être satisfaite, l'organisation ayant proposé la candidature à la Direction confédérale doit avoir été sollicitée pour mutualiser les moyens.

Les moyens mis à disposition seront sous la responsabilité de l'utilisateur pour son entretien et sa protection.

Fiches de remboursement de frais CEC / CFC :

Afin de faciliter les demandes de remboursements multiples, une fiche spécifique est mise en place, annexée aux procédures financières confédérales. Celle-ci doit permettre d'avoir tous les renseignements nécessaires à la justification comptable.

Frais de représentation des membres de la direction nationale :

Dans le cadre de leur mandat de dirigeant national, les membres de la CEC et de la CFC peuvent être amenés à engager des frais de représentation (repas...). Ils sont soumis à des principes de pondération sous la responsabilité de chacun.

Le remboursement est effectué sur la base d'un justificatif indiquant le motif, les noms et qualité des personnes invitées. Une fiche spécifique est mise en place à cet effet.

Cas particuliers :

Lorsque des cas particuliers surviennent, ils doivent être anticipés et discutés entre l'intéressé-e et l'Administrateur. Il est entendu que le règlement d'une situation avérée et exceptionnelle ne peut se généraliser.

**ANNEXE CONCERNANT
LE MONTANT DES REMBOURSEMENTS
AU 7 JANVIER 2015**

Hôtel à Montreuil	Plafond :	78,00 €
Hôtel en province	Plafond :	90,00 €
Repas du soir à Montreuil ou en province	Plafond :	27,00 €
Repas du midi au restaurant inter entreprises	Forfait :	4,00 €
CCN, réunions statutaires	Participation :	8,00 €
Colloque, débat, forum ...	Participation :	10,00 €
Transport		0,26 €/km

Déplacements Europe/International	
Europe	160,00 € / jour
Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Singapour, Hong Kong	220,00 € / jour
Afrique, Moyen Orient	130,00 € / jour
Asie, Amérique Latine	130,00 € / jour



le secrétaire général

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION
EXECUTIVE CONFEDERALE ET DE LA
COMMISSION FINANCIERE ET DE
CONTROLE

Copie aux organisations du CCN pour
information

Montreuil, le 8 janvier 2014

Cher(e)s Camarades,

Comme je l'ai proposé à la CE confédérale d'hier et comme nous l'avons ensemble décidé, j'ai composé le groupe de travail en vue de préparer notre CE confédérale du 12 janvier qui fera une proposition de direction confédérale au CCN du 13 janvier.

Ce groupe est composé de :

- Thierry LEPAON
- Colette DUYNSLAEGER, membre de la CE confédérale et Secrétaire générale de la CGT-FAPT
- Philippe MARTINEZ, membre de la CE confédérale et Secrétaire général de la CGT-FTM
- Pascal FOURNET, membre de la CE confédérale, en charge des relations avec les organisations CGT pour le secrétaire général,
- Philippe TEXIER, Membre de la CE confédérale et Coordinateur de la direction confédérale.

Une première réunion de travail a eu lieu ce jour.

Comme indiqué également, nous mobiliserons les compétences et responsabilités de notre Confédération, en tenant compte des disponibilités.

Je veux vous redire que je reste, avec le groupe de travail, disponible pour entendre chacune et chacun dès à présent, et ce jusqu'à lundi matin.

Fraternellement,

Bien à vous,

Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT

Introduction de Thierry Lepaon à la CEC du 12 janvier 2015

Je reviens vers vous comme nous en avons pris collectivement l'engagement le 7 janvier lors de notre précédente CEC.

Le mandat que vous m'avez confié est consigné dans le relevé de décision de la CEC.

J'en reprends les termes exacts, tout en précisant qu'il n'y a qu'un relevé de décisions, celui qui a été validé par la permanence, et qui a été diffusé par la coordination de la Direction confédérale aux organisations dans le fichier compilé de la CEC.

« La CEC a acté la démission du Secrétaire général et de l'ensemble des membres du Bureau confédéral en vue de proposer une nouvelle équipe de dix membres (Bureau confédéral, Secrétaire général et Administrateur) devant être crédible, acceptable, responsable pour rassembler la CGT.

Cette proposition a été adoptée à la majorité (34 « pour », 12 « abstention » et 4 « contre »).

Une nouvelle réunion de la CE confédérale aura lieu lundi 12 janvier pour arrêter les propositions du secrétaire général concernant le futur bureau confédéral ainsi que l'administrateur et le secrétaire général qui sera soumise au vote du CCN.

Dès aujourd'hui, le dispositif autour du secrétaire général est mis en place (3/4 camarades) pour travailler les propositions. Ce collectif prendra toutes les dispositions pour être à l'écoute et recevoir les suggestions, propositions et opinion des dirigeants. »

Dès le 8 janvier, j'ai adressé un courrier aux membres de la CFC et de la CEC leur indiquant la composition du groupe de travail qui a avec moi réfléchi et travaillé pour mettre à disposition de la CEC la proposition d'aujourd'hui.

Il s'agit de :

Colette Duynslaeger, Pascal Fournet, Philippe Martinez et Philippe Texier.

J'ai également rappelé dans ce courrier que tous les membres du groupe de travail étaient à disposition de chaque membre de la CEC et de la CFC souhaitant apporter son avis, sa contribution ou des propositions au groupe de travail.

Nous avons tenu quatre réunions, une le jeudi, une le vendredi, une le samedi et une le dimanche pour conclure.

De nombreux contacts physiques ou téléphoniques ont eu lieu pendant ces quatre jours entre les membres du groupe de travail et les membres de la CEC ou de la CFC et avec des dirigeants de beaucoup d'organisations.

Nous avons appliqué la méthode de travail suivante :

- D'abord être à l'écoute
- Ensuite solliciter les camarades susceptibles de faire partie du nouveau bureau pour leur demander dans un premier temps s'ils seraient d'accord. 25 noms ont été mis en débat entre nous et 14 camarades ont été sollicités.
- Ensuite faire part des retours au groupe.

Les discussions ont été très ouvertes, et chacune et chacun de nous cinq a soumis au groupe ses propositions à chaque étape pour avancer ensemble.

Nous avons donc cheminé progressivement sur ces quatre jours.

Dès que le choix de proposer Philippe comme Secrétaire général a été acté par nous, c'est bien entendu lui qui a piloté le groupe de travail.

Pour composer le bureau, nous nous sommes appuyés exclusivement sur les critères qui ont prévalu à la composition de l'actuel bureau :

- L'engagement au respect des orientations du 50^{ème} congrès et de leur mise en œuvre
- L'objectif du rassemblement de la CGT
- La parité entre les femmes et les hommes
- L'équilibre entre les professions et les territoires
- Un apport de camarades expérimentés et de nouveaux camarades.

Je vous confirme le travail d'éclairage qui a été fait sur les statuts.

C'est Philippe Lattaud, dont c'est la responsabilité qui a été mandaté pour cela et qui a produit la note à destination de la CEC.

Il nous l'a commentée la semaine dernière.

Je suggère, si je peux me permettre, que les anciens administrateurs de la CGT gardent leurs interprétations personnelles des statuts pour leurs conversations privées et ne viennent pas introduire de confusion dans la situation.

Il est donc clair que la partie suivante de l'article 28 de nos statuts s'applique :

La majorité des deux tiers des voix représentées est requise pour :

- pouvoir en cas de vacance aux modifications qui s'avèreraient nécessaires dans la composition de la commission exécutive confédérale et du bureau confédéral ;

De même que l'article 30 concernant le bureau confédéral s'applique également.

C'est donc la CEC de ce jour qui présentera la proposition de bureau au vote du CCN demain et il nous faut choisir un rapporteur.

Cela étant dit et au-delà de l'application nécessaire de nos statuts, l'objectif est que le nouveau bureau, le nouveau Secrétaire général de la CGT et la nouvelle Administratrice soient élus à une large majorité.

C'est aussi cela qui marquera le rassemblement de la CGT.

Je vous présente donc la proposition faite par le groupe de travail pour le prochain bureau confédéral, au sujet de laquelle la CEC est appelée à débattre et à se prononcer en vue de faire une proposition au CCN demain.

- Alain Alphon Laire
- Christine Carlier
- Michèle Chay
- Pascal Debay
- Colette Duynslaeger

- Virginie Gensel
- Philippe Martinez
- Nathalie Metche
- Grégory Roux
- Philippe Texier

Pour les membres du bureau confédéral.

Il est proposé que Philippe Martinez soit le futur Secrétaire général et que Colette Duynslaeger soit la future Administratrice.

CCN du 13 janvier 2015

Introduction de Philippe TEXIER

Nous sommes réunis aujourd'hui pour élire un nouveau Bureau confédéral et en son sein un ou une secrétaire général(e) et un ou une administratrice.

Il est utile de rappeler brièvement le processus engagé par la Direction confédérale à partir de la Cec du 9 décembre. Après le CCN des 4 et 5 Novembre, cette commission exécutive a pris acte de la démission d'Éric Lafont et décidé de la convocation d'une Assemblée Générale des secrétaires généraux des organisations du CCN le 15 décembre.

Devant la gravité de la situation et le besoin que chacune des instances de direction de la CGT assume son rôle dans le cadre de nos statuts, cette assemblée générale a grandement aidé la Cec du 16 décembre à fixer des échéances clarifiant les ordres du jour du CCN extraordinaire de ce jour, et celui des 3 et 4 février.

La Direction confédérale propose à ce CCN de février un premier bilan de la mise en œuvre des orientations du 50eme congrès et de préparer le 51eme congrès confédéral à partir des 5 points suivants :

- Notre démarche syndicale, notre rapport aux salariés dans la construction des revendications avec le choix que nous avons fait d rentrer par la porte du travail.
- Le processus de construction des luttes.
- Le rapport de la CGT avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif.
- Notre place dans le syndicalisme mondial et européen.
- Notre démocratie interne.

Ensuite un débat sur l'initiative et les modalités d'action interprofessionnelle décidée lors du CCN de novembre,

Et enfin un débat sur le projet de syndicalisation des privés d'emploi et des précaires ainsi que l'élection du Conseil National des privés d'emploi.

Tout au long de cette période des inquiétudes, voire des doutes se sont installés dans de nombreux collectifs de direction dans notre capacité à sortir de la crise.

C'est dans ce contexte que la Cec des 6 et 7 janvier a acté la démission de Thierry et des membres du Bureau confédéral.

Pour assurer l'ordre du jour de ce CCN, la Cec des 6 et 7 janvier a adopté à la majorité (34 « pour », 12 « abstentions » et 4 « contre ») la constitution d'un

groupe de travail de 3 ou 4 camarades, formé et piloté par Thierry pour travailler à des propositions pour une nouvelle équipe (Bureau confédéral, Secrétaire Général et Administrateur).

Par un courrier du 8 janvier, Thierry a informé les membres de la Cec et de la Cfc que chaque membre du groupe de travail était disponible pour recevoir les suggestions, propositions et opinions des dirigeants.

Le groupe a tenu quatre réunions, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

De nombreux contacts physiques ou téléphoniques ont eu lieu pendant ces quatre jours entre les membres du groupe de travail et les membres de la CEC ou de la CFC et avec des dirigeants de beaucoup d'organisations.

Au total, le groupe a contacté quelques 70 camarades issus de la Cec et de premiers dirigeants d'organisations du CCN.

Le groupe de travail a appliqué la méthode de travail suivante :

- D'abord être à l'écoute
- Ensuite solliciter les camarades susceptibles de faire partie du nouveau bureau pour leur demander dans un premier temps s'ils seraient d'accord. 25 noms ont été mis en débat au sein du groupe et 14 camarades ont été sollicités.
- Enfin faire part des retours au groupe.

Les discussions ont été très ouvertes, et chaque membre a soumis au groupe ses propositions à chaque étape.

Le groupe a donc cheminé progressivement sur ces quatre jours.

Dès que le choix de proposer Philippe Martinez comme Secrétaire général a été acté par le groupe de travail, c'est bien entendu lui qui a piloté et finalisé les propositions.

Pour composer le bureau, le groupe s'est appuyé exclusivement sur les critères qui ont prévalu à la composition du bureau au 50^{ème} congrès:

- L'engagement au respect des orientations du 50^{ème} congrès et de leur mise en œuvre
- L'objectif du rassemblement de la CGT en tenant compte de la diversité d'approche
- La parité entre les femmes et les hommes
- L'équilibre entre les professions et les territoires
- Un apport de camarades expérimentés et de nouveaux camarades.

En prenant en compte l'avis de nombreuses organisations, le groupe a décidé de ne proposer ni de membres démissionnaires du Bureau, ni les trois camarades pressentis à la succession de Bernard Thibault.

C'est sur cette base de travail que la CEC d'hier a débattu.

Il y a eu 85 interventions.

Les premières interventions ont montré déjà des divergences d'opinion sur la proposition.

Par contre la CEC n'a jamais évoqué la remise en question du nom du Secrétaire général et de l'Administratrice proposés.

Après 47 interventions, le débat étant bloqué et l'objectif étant d'avoir une proposition qui rassemble la CEC, Philippe Martinez a proposé par deux fois d'ouvrir son équipe, en demandant aux membres de la CE de lui faire des propositions répondant aux souhaits exprimés de plus de diversité.

Des propositions ont été faites par des membres de la CEC, mais elles n'ont pu aboutir.

A nouveau, 24 interventions ont eu lieu invitant à chercher ensemble de nouvelles propositions permettant d'atteindre un résultat plus conforme aux demandes d'une partie de la CEC.

Aucune proposition n'a émergé, donc la CE a décidé de passer au vote sur l'équipe proposée par Philippe Martinez.

Le résultat du vote est de 28 pour, 18 contre, 6 abstentions.

14 Interventions ont suivi avec une large majorité qui se dégageait pensant qu'il fallait s'en sortir par le haut avec l'objectif de rassembler et le sens des responsabilités. C'est dans cet état d'esprit que la proposition de la CEC est présentée au CCN.

Conformément aux statuts, la proposition issue du vote de la Cec qui est soumise au vote du CCN est la suivante :

- Alain Alphon-Layre
- Christine Carlier
- Michèle Chay

- Pascal Debay
- Colette Duynslaeger
- Virginie Gensel
- Philippe Martinez
- Nathalie Metche-Nickles
- Grégory Roux
- Philippe Texier

Il est proposé que Philippe Martinez soit le futur Secrétaire général et que Colette Duynslaeger soit la future Administratrice.

C'est de cette proposition, de Bureau, d'administratrice et de secrétaire général que le CCN doit débattre et voter aujourd'hui.

De nombreuses organisations ont exprimé leur volonté de sortir de cette situation et de débloquent la situation.

La CGT a besoin d'être en ordre de marche avec un Bureau, qui organise le travail de la confédération, une administratrice et un secrétaire général.

Il est urgent de prendre des initiatives revendicatives notamment pour permettre aux salariés d'intervenir dans les entreprises sur l'emploi et les salaires, et sur le projet de loi Macron.

La formidable réaction populaire de ce week-end aux attentats nous met au défi de nous rassembler et d'assumer pleinement nos responsabilités syndicales.

Le besoin de débat avec les syndicats justifie la réussite des rencontres inter régionales des syndicats.

Après la crise que nous venons de traverser, il nous faut reconstruire notre travail collectif dans la CGT.

Ce CCN doit être la première étape de ce rassemblement pour nous amener au CCN de février capable de convoquer le 51^{ème} congrès de la CGT au printemps prochain.

CCN du 13 janvier 2015

Intervention de Michel FAIVRE-PICON, président de la CFC

Je vous propose de ne pas reprendre ici l'intégralité de ce qui a déjà été présenté notamment le 15 décembre dernier devant les secrétaires généraux des organisations, mais je souhaite rappeler les points essentiels des contrôles effectués, en apportant quelques précisions supplémentaires.

Avant d'aller plus avant, je peux comprendre que certains camarades puissent penser que la CFC n'avait pas fait son travail correctement avant que les « affaires » soient révélées par la presse.

Mais je rappelle comment une CFC, toutes les CFC, travaillent : nous contrôlons à posteriori, nous ne sommes pas sollicités sur les investissements, et lorsque nous contrôlons les comptes de la confédération, vu la masse des postes de dépenses, nous le faisons au fil du temps, par sondage. Nous avons par exemple déjà contrôlé les baux de locations en début 2014, et nous étions en train de travailler sur les salaires.

Dès le début novembre 2014, à la demande du CCN et de la CEC, nous avons bien sûr travaillé différemment. En plus des contrôles ciblés sur les sujets qui nous préoccupaient (travaux, bureau et indemnité) nous avons aussi effectués des auditions : Auditions de dirigeants ou d'anciens dirigeants, de salariés, des fournisseurs etc ... Nous l'avons fait très rapidement, cela afin de rendre à la CEC du 6 janvier un rapport définitif avec des préconisations.

Ce que la CFC a réalisé, cela n'avait jamais été fait à ce niveau et de cette manière. Globalement, il me semble que tous les éléments révélés par la CFC ont permis de faire la lumière sur les principaux dysfonctionnements.

Quelques camarades ont fait savoir qu'ils souhaitaient que les rapports de la CFC soient diffusés à toutes les organisations. Il y a eu 4 rapports : au CCN le 3 novembre qui a été remis sur table, à la CEC du 9 décembre, à l'AG des secrétaires généraux le 15 décembre et le rapport définitif le 6 janvier.

C'est la CFC qui n'a pas souhaité que ses rapports soient diffusés, considérant que ces rapports comportent de nombreuses informations qui méritent de la discrétion. D'ailleurs, bien que les rapports aient été seulement lus, certains éléments se sont dès le lendemain retrouvés dans la presse !

Toutes les organisations ont reçu par contre les préconisations complètes de la CFC. La CEC des 6 et 7 janvier 2015 a ensuite joué son rôle, elle les a amendé et a voté à l'unanimité de nouvelles procédures financières, et diverses décisions rappelées par Marie Saavedra précédemment.

Le point sur les sujets importants pour lesquels nous avons faits des contrôles ces deux derniers mois :

- Concernant les travaux dans l'appartement mis à la disposition du secrétaire général :

Nous avons auditionné la société AD Peinture et à nouveau auditionné Thierry.

Contrairement à ce qui a pu être écrit dans la presse, l'appartement n'avait pas été refait avant par le propriétaire. L'appartement était très défraîchi, WC et salle de bains plutôt vétuste, la moquette tachée.

La société AD Peinture a eu la pression d'Eric Lafont pour effectuer les travaux dans un court délai.

L'entreprise nous a indiqué avoir traité directement avec Eric Lafont et la compagne de Thierry pour les travaux à faire et les matériaux à changer ; AD Peinture nous a indiqué avoir eu essentiellement la compagne de Thierry comme interlocutrice pour les travaux, qui a choisi les matériaux, la qualité des matériaux, les meubles pris chez Habitat, le carrelage, les appareils dans la cuisine, qui a voulu des volets électriques etc...

Pour sa part Thierry conteste cette version : si sa compagne s'est effectivement impliquée dans l'aménagement de l'appartement, c'est essentiellement pour choisir quelques meubles chez Ikéa, But et Habitat. D'après lui, pour l'essentiel des travaux et installations coûteux (faïences, carrelages, les différents équipements...), ni lui ni sa compagne n'ont été consultés. Thierry nous a remis la liste des mobiliers et équipements que sa compagne a choisi et ceux pour lesquels elle n'a pas été consultée. Lors de notre visite de l'appartement nous avons d'ailleurs noté la présence de quelques mobiliers provenant d'Ikéa : luminaire, miroirs notamment.

La facture de réfection de l'appartement est élevée car tout a été refait, avec des matériaux de bonne qualité.

Hier encore, afin d'affiner notre information, la CFC a auditionné la compagne de Thierry à la demande de celle-ci, suite aux informations passées dans la presse et la concernant.

De nouveaux éléments factuels sérieux (e-mail, SMS, photos) mettent en évidence beaucoup d'incohérences dans les déclarations de l'entreprise qui a fait les travaux dans l'appartement.

En particulier dans la temporalité car le devis a été signé le 28 avril 2013 par Eric Lafont et les premiers contacts entre l'entreprise et la compagne de Thierry n'ont eu lieu qu'à partir de début mai.

AD Peinture nous a confirmé qu'elle n'a pas eu affaire à Thierry.

Sur des rumeurs de travaux qui auraient été réalisés à Caen, AD Peinture indique ne jamais être allé travailler sur un chantier à Caen. AD Peinture nous a également déclaré ne pas avoir réalisé d'autres travaux ailleurs dans le cadre de cette facturation.

La CFC a donc acquis des certitudes et c'est à l'unanimité qu'elle considère que la facture d'AD Peinture a été exagérée, sans pour autant avoir d'autres éléments permettant de savoir si cette facturation exagérée cache quelque chose d'autre. La CFC estime sur ce dossier, être allée au bout de ses possibilités d'investigation.

- Concernant les travaux dans le bureau du secrétaire général :

Nous avons rencontré le gérant de la société Prima qui a effectué les travaux, et discuté par téléphone avec celui de l'entreprise Arkeops qui est l'architecte qui a établi le cahier des charges et le devis. Cet architecte est aussi celui qui a travaillé sur le 50^{ème} congrès.

Le cahier des charges a été réalisé par Arkeops avec Dominique Stern, l'assistante du secrétaire général. Dominique Stern a expliqué à Arkeops ce que Thierry

souhaitait comme aménagements : bureau, table, meubles. Thierry souhaitait un bureau moderne, aux lignes épurées, en verre et bois.

Arkeops a établi un devis de 65 000 euros qui a été validé par Eric Lafont. Sur ce point nous pensons que le problème, c'est qu'Eric n'a pas sur dire non au regard du montant du devis proposé.

L'architecte nous a indiqué qu'après validation du devis, Thierry a participé au choix du design du bureau, selon trois maquettes proposées. Pour sa part Thierry nous a indiqué qu'il est intervenu pour le plan du bureau seulement.

Les deux sociétés ont traité directement avec Eric Lafont pour tout ce qui est financier.

Le bureau a été refait complètement, la réalisation était compliquée, les travaux ont été faits en plusieurs étapes.

L'architecte nous a confirmé que l'ancien bureau était usé, que certains éléments étaient très vieux.

Puis le bureau a été réceptionné en présence d'Eric Lafont de Laurent Ober (services généraux) et de Dominique Stern. Nous n'avons pas d'éléments concrets sur le fait que Thierry connaissait ou pas le coût des travaux.

Sur l'ensemble des travaux réalisés pour ce bureau, la facture est justifiée au regard du maître d'œuvre qui a travaillé, du travail réalisé sur mesure ensuite par l'entreprise Prima, des matériaux utilisés et de la qualité du travail fourni.

- Transparence des rémunérations voulues par les membres du bureau.

La CFC a fait des investigations sur ce sujet, à la demande du Bureau Confédéral. Nous avons ainsi pu établir l'état des dirigeants rémunérés par l'organisation, ceux qui perçoivent un complément de salaires et ceux qui bénéficient d'un logement mis à leur disposition.

- Concernant la prime perçue par Thierry Lepaon

La CFC a contrôlé la matérialité des faits, permettant d'établir, comme Thierry l'avait expliqué, qu'il a perçu une indemnité nette de 26600 euros, et que la confédération a bien remboursé une somme de 100 000 euros environ au comité régional Normandie correspondant à l'indemnité + les cotisations sociales et les 5 mois de salaires versés par le Comité Régional Normandie à Thierry alors qu'il était déjà au service de la confédération.

Après avoir auditionné l'expert-comptable, qui est le même d'ailleurs à la confédération et au Comité Régional Normandie, nous avons eu la certitude que c'est Eric Lafont qui a piloté l'ensemble de ce dossier, tant du côté de la confédération que du comité régional Normandie.

La CFC va donc continuer son travail pour aider à la transparence. Mais je le rappelle la transparence, ce n'est pas de débiller tout au public. La transparence, elle doit se faire par la CFC, commission élue par le congrès, seule habilitée à avoir accès à tous les éléments comptables de l'organisation syndicale.

Enfin pour finir je voulais aussi relativiser la situation. Certes il y a eu des dysfonctionnements et des dépenses inconsidérées. Pour autant, il y a deux éléments à noter :

- depuis 2008 et la loi sur la transparence financière des syndicats, la CGT a modifié et amélioré ses procédures : des procédures financières ont été votées en 2011 et en 2014, puis maintenant de nouvelles applicables à partir de 2015, la caisse a été supprimée, nous avons diminué de manière importante le nombre des cartes bancaires et contrôlé de manière accrue les cartes bancaires encore utilisées.

- ces deux dernières années 2012 et 2013, ont été les deux meilleures années depuis très longtemps dans l'histoire de la CGT en terme de résultats financiers, avec un excédent de 3,8 millions d'euros en 2012 et de près de 2 millions en 2013, et une estimation de 1,7 million d'excédent prévus sur 2014.

Les finances de la confédération sont donc saines.

CCN du 13 janvier 2015

Introduction de Marie SAAVEDRA

Présentation des dispositions adoptées par la CEC sur les règles et nouvelles procédures financières de la Confédération.

La Commission Exécutive Confédérale a entendu à plusieurs reprises la Commission Financière de Contrôle rapporter sur les différentes investigations et audits que ses membres ont effectués, puis ses conclusions définitives et ses recommandations présentées à la réunion des 6 et 7 janvier 2015.

Tous les éléments issus des rapports et des investigations de la CFC ont été communiqués aux organisations, soit à travers les différents rapports et relevés de décisions de la CEC, soit à travers le rapport du Président de la CFC devant les secrétaires généraux réunis le 15 janvier à Montreuil.

Nourrie des débats approfondis que ces différents rapports ont suscités, la Commission Exécutive Confédérale a validé, par un vote unanime, les dispositions sur les nouvelles procédures financières de la Confédération qui vous ont été envoyées la semaine dernière.

Trois points structurent ces nouvelles dispositions :

1. Mise en place de nouvelles procédures financières
2. Recrutement d'un directeur ou d'une directrice de l'administration
3. Définition de règles communes concernant les dirigeants des organisations.

Concernant le premier point, les nouvelles procédures financières et de contrôle, qui vous ont été envoyées également la semaine dernière, intègrent les différentes préconisations de la Commission Financière de Contrôle qui vous ont été présentées à l'Assemblée Générale des secrétaires d'organisation du CCN le 15 décembre dernier. Elles améliorent les procédures applicables depuis le 1^{er} janvier 2014 en ajoutant certains « garde-fou » pour toutes décisions financières à prendre dans le futur et en respectant un cadre collectif.

C'est le cas notamment pour les procédures concernant les commandes et les règlements de factures avec trois devis minimum à partir de 5000€ ainsi que l'obligation d'une double signature pour tout règlement des factures dépassant 10 000€.

Sur les investissements fédéraux, il sera présenté chaque année à la Commission Exécutive Confédérale, avec le budget, un état prévisionnel des investissements pour l'année suivante.

D'autre part le cadre est fixé pour tout investissement ou travaux, prévus ou non. En effet, au-delà de 10 000€ : validation en amont par le Bureau Confédéral, au-delà de 20 000€ : information en amont de la Commission Financière de Contrôle et validation par la Commission Exécutive Confédérale.

Ces nouvelles règles, certes plus contraignantes, ont pour objectif de nous protéger des dérives et dysfonctionnements qui ont été avérés en évitant que les décisions d'engagements importants soient prises en dehors d'un cadre collectif.

Concernant le deuxième point, là aussi la réinstallation d'un directeur de l'administration s'avère plus que nécessaire.

Le département Administration est composé de quatre pôles :

- ressources humaines,
- comptabilité/gestion,
- services généraux
- et informatique.

Chaque pôle est animé par un responsable. Le directeur de l'administration aura pour tâche d'assurer la coordination et la cohérence de l'ensemble de ces quatre pôles, il sera l'interlocuteur de l'employeur pour les salariés, il aura des compétences financières, un rôle dans l'anticipation et le contrôle par rapport à la gestion et la prévision des investissements. Même s'il devra travailler sous la responsabilité de l'administrateur, il devra être sous l'autorité du Bureau Confédéral. Cette dernière disposition a été ajoutée par rapport à la situation précédente.

L'administrateur, élu par le CCN, doit être le garant de la bonne marche de la CGT et de ses finances. Il a la mission d'alerter et de veiller à la mise en œuvre des orientations et décisions prises par la Commission Exécutive Confédérale. Sous l'autorité du CCN, il exerce son mandat dans un cadre collectif qu'est le Bureau Confédéral. Sa propre action est contrôlée et évaluée par la Commission Financière de Contrôle.

Sur le dernier point concernant les règles communes des dirigeants d'organisation et s'appuyant sur les préconisations de la Commission Financière de Contrôle, la Commission Exécutive Confédérale souhaite rendre plus transparent l'existant en se fixant des règles communes au niveau des organisations et partagées par toutes. Elles devront s'attacher à définir les principes politiques qui doivent fonder la prise en charge des dirigeants ainsi que le cadre de cette prise en charge.

Pour cela, la Commission Exécutive Confédérale propose que le CCN crée un groupe de travail confédéralisé qui travaillera par étape.

La première consistera à mettre à plat les moyens mis à disposition des dirigeants confédéraux pour exercer leur mandat. Il procédera ensuite à un état des lieux des pratiques des organisations et des problématiques rencontrées, afin de s'approprier des expériences et d'approfondir ensemble la réflexion.

Ce groupe confédéralisé travaillera en lien avec la commission politique des cadres et la commission FNI.

Les deux premiers points sont de la responsabilité de la CEC et ont été validés par elle, à l'unanimité comme je l'ai indiqué.

Il est donc proposé au CCN de se prononcer sur le principe de constituer un groupe de travail confédéralisé ayant pour mission de définir des règles communes concernant les dirigeants des organisations de la CGT, selon la feuille de route que je viens de vous rappeler.

Il est proposé que ce groupe de travail présente des propositions à la CEC puis au CCN avant juin 2015.

La CEC reviendra devant le CCN des 3 et 4 février pour faire des propositions plus précises afin que le groupe puisse rapidement se mettre en place et commence à travailler.

Commission exécutive confédérale du 12 janvier 2015

En pièce jointe l'introduction de Thierry LEPAON.

Résultat du vote de la CE confédérale :

- 28 pour
- 18 contre
- 6 abstentions



CCN du 13 janvier 2015

Présentation des dispositions adoptées par la CE confédérale sur les règles et nouvelles procédures financières de la confédération :

1. Mise en place de nouvelles procédures financières (Cf. ci-jointes),

Applicables immédiatement, complétant les procédures précédentes avec les éléments suivants :

- Pour toutes dépenses ou investissements, trois devis minimums à partir de 5 000 euros ;
- Double validation des engagements financiers supérieurs à 10 000 euros : administrateur + le directeur de l'administration. Donc, concrètement, double validation pour l'engagement d'une dépense (devis, bon de commande) et double validation pour son paiement ;
- Dépenses ou investissements supérieurs à 10 000 euros : validation en amont par le Bureau confédéral ;
- Dépenses ou investissements supérieurs à 20 000 euros : information en amont de la CFC, et validation par la CEC ensuite ;
- Chaque année présentation à la CEC avec le budget, d'un état prévisionnel des investissements prévus l'année suivante.

2. Poste de directeur de l'administration.

La CE confédérale décide de recruter un directeur de l'administration pour assurer la coordination et la cohérence du département Administration confédérale composé de quatre pôles : ressources humaines, comptabilité/gestion, services généraux et informatique.

Il sera sous la responsabilité de l'administrateur et du Bureau confédéral.

3. Définition de règles communes concernant les dirigeants des organisations

La CEC propose au CCN de créer un groupe de travail confédéralisé. Il travaillera par étape, la première consistera à mettre plat, en toute transparence, les moyens mis à disposition des dirigeants confédéraux pour exercer leur mandat

Il procèdera ensuite à un état des lieux des pratiques des organisations et des problématiques rencontrées afin de s'approprier des expériences et de pousser ensemble la réflexion.

Il s'attachera à définir :

- Les principes politiques qui doivent fonder la prise en charge des dirigeants ;
- Le cadre de prise en charge des dirigeants confédéraux ;
- Les règles communes au niveau des organisations.

Il travaillera en lien avec le collectif politique des cadres et la commission FNI et rendra ses propositions à la CE confédérale, puis au CCN d'ici juin 2015.

En pièces jointes, les introductions de Marie SAAVEDRA et de Michel FAIVRE-PICON.

Résultat du vote : adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions.

Place et rôle des instances de la direction confédérale et propositions issues de la CEC des 6 et 7 janvier 2015 sur les évolutions des responsabilités au sein du Bureau :

En pièce jointe l'introduction de Philippe TEXIER.

Résultat du vote concernant la proposition de composition du Bureau confédéral :

Sur 701 voix disponibles, 403 voix « pour », 292 « contre » et 6 « abstention ».

Unions départementales absentes : Alpes de Haute-Provence, Gers, Haute-Corse, Lot.

Détail du vote ci-dessous

UNION DEPARTEMENTALE	NB de VOIX
AIN	3
AISNE	3
ALLIER	3
ALPES-MARITIMES	6
ARDECHE	2
ARDENNES	2
ARIEGE	2
AUBE	2
AUDE	3
AVEYRON	2
BAS-RHIN	5
BOUCHES-DU RHONE	15
CALVADOS	3
CANTAL	1
CHARENTE	3
CHARENTE-MARITIME	4
CHER	2
CORREZE	2
CORSE DU SUD	1
COTE D'OR	3
COTES D'ARMOR	4
CREUSE	1
DEUX-SEVRES	2
DORDOGNE	3
DOUBS	2
DROME	3
ESSONNE	4
EURE	2
EURE-ET-LOIR	1
FINISTERE	6
GARD	4
GIRONDE	9
HAUT-RHIN	4
HAUTE GARONNE	8
HAUTE LOIRE	3
HAUTE MARNE	2
HAUTE SAONE	1
HAUTE SAVOIE	3
HAUTE VIENNE	3
HAUTES ALPES	1
HAUTES PYRENEES	2
HAUTS DE SEINE	7
HERAULT	5
ILLE ET VILAINE	5

POUR	CONTRE	ABSTENT.
X		
X		
	X	
X		
	X	
X		
	X	
X		
X		
X		
		X
	X	
X		
	X	
X		
X		
	X	
X		
	X	
X		
X		
	X	
X		
	X	
X		
X		
	X	
	X	
X		
X		
X		
	X	
	X	
	X	
X		

UNION DEPARTEMENTALE	NB de VOIX
VOSGES	2
YONNE	2
YVELINES	4
TOTAL	366

POUR	CONTRE	ABSTENT.
X		
X		
	X	

FEDERATION	NB de VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENT.
AGRO.ALIM/TABACS	9	X		
BANQUES ET ASSURANCES	7		X	
CHEMINOTS	22	X		
CHIMIE	13		X	
COMMERCE	19		X	
CONSTRUCTION / BOIS	10		X	
EQUIPEMENT	6		X	
FERC	13		X	
FILPAC	8		X	
FINANCES	9		X	
JOURNALISTES	1		X	
METAUX	29	X		
MINE ENERGIE	29	X		
OFF.MARINE.MARCH.	1		X	
ORG.SOCIAUX	10		X	
POLICE	1		X	
PORTS ET DOCKS	7		X	
FAPT	24	X		
SANTE ET ACTION SOCIALE	36	X		
SERV.PUBLICS	40		X	
SOC.ETUDES	3		X	
SPECTACLE	4		X	
SYND.MARITIMES	1		X	
THC	3		X	
TRANSPORTS	17	X		
TRAV.ETAT	6	X		
UGFF	3		X	
VERRE.CERAMIQUE	3		X	
VRP	1		X	
TOTAL	335			

Proposition de suite du processus de construction du Bureau confédéral :

Les membres du comité confédéral national de la CGT ont décidé de confier à Philippe Martinez, pressenti pour être le futur secrétaire général de la CGT, le pilotage d'un collectif chargé de leur présenter une nouvelle proposition de bureau confédéral lors de leur prochaine réunion les 3 et 4 février prochains. Ils ont décidé de tenir le prochain congrès de la CGT à la date prévue, au printemps 2016.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité moins 2 contre et 8 abstentions.

[Lire](#), le communiqué



La CGT à l'offensive

Les premiers dirigeants des organisations de la CGT, réunis ce mardi 13 janvier 2015, à l'occasion d'un comité confédéral national (CCN) extraordinaire ont adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, la mise en place d'un groupe de travail qui sera chargé de définir des principes communs sur les moyens mis à disposition des dirigeants de toutes les organisations de la CGT.

Ils ont également acté à l'unanimité les mesures adoptées par la commission exécutive de la CGT, le 7 janvier dernier, visant à renforcer les procédures financières de la confédération, et le recrutement d'un directeur ou d'une directrice de l'administration confédérale.

La proposition de nouveau bureau confédéral qui leur a été soumise par la direction confédérale n'a cependant pas été adoptée (sur 701 voix disponibles : 57,5% ont voté pour, 41,6% ont voté contre et 1% se sont abstenus), la majorité des deux tiers requise par les statuts de la CGT n'ayant pas été atteinte.

Suite à ce vote, les membres du comité confédéral national de la CGT ont décidé de confier à Philippe Martinez, pressenti pour être le futur secrétaire général de la CGT, le pilotage d'un collectif chargé de leur présenter une nouvelle proposition de bureau confédéral lors de leur prochaine réunion les 3 et 4 février prochains. Ils ont décidé de tenir le prochain congrès de la CGT à la date prévue, au printemps 2016.

Toutes et tous ont insisté sur la nécessité et l'urgence de prendre des initiatives pour favoriser l'intervention des salariés, des retraités et des privés d'emploi afin de rompre avec les politiques libérales qui font reculer la société.

Réaffirmant leur conviction que la CGT doit être plus que jamais un outil à la disposition de l'ensemble du salariat dans toute sa diversité, les dirigeants de la CGT appellent chacune et chacun à s'organiser sur son lieu de travail ou de vie pour construire et porter des propositions sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale...

Dans les jours et les semaines qui viennent, la CGT appelle ainsi l'ensemble du monde du travail à être dans l'action pour transformer les situations de travail et de vie, et gagner des avancées sociales, dans l'unité la plus large.

Dans un premier temps, la CGT appelle également à faire obstacle à la nouvelle régression sociale que représente le projet de loi Macron dont l'examen débutera à l'Assemblée nationale le 26 janvier prochain. Elle dénonce un texte qui pourrait se résumer très simplement par « Réduction des droits pour les salariés, liberté pour les patrons ! », allant de la libéralisation du transport non urbain voyageur par autocar aux professions réglementées, en passant par la remise en cause de la justice sociale et du droit du travail.

Au lendemain d'une mobilisation exceptionnelle des femmes et des hommes de ce pays, à laquelle elle a appelé, aux côtés des autres organisations syndicales, pour défendre les libertés et la démocratie, et combattre toutes les formes de racisme, elle s'associe au mouvement de solidarité engagé pour que continue de vivre Charlie-Hebdo et invite à participer aux obsèques de toutes les victimes de l'attentat barbare perpétré contre le journal qui auront lieu mercredi, jeudi et vendredi.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 13 janvier 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr